

NOUS ASSURONS, NOUS ACCOMPAGNONS

NOTRE RAISON D'ÊTRE

NOTRE RAISON D'AGIR

RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE

- MATMUT -

EXERCICE CLOS LE 31.12.2021



Matmut

SYNTHESE	5
A. ACTIVITE ET RESULTATS	5
B. Système de gouvernance	5
C. Profil de risque	6
D. Valorisation à des fins de solvabilité	7
E. Gestion du capital	8
PARTIE A – ACTIVITE ET RESULTATS	9
A1- Présentation de l’activité	9
A2 – Résultats de souscription	12
A3 – Résultats des investissements	12
A4 – Résultats des autres activités	13
A5 – Autres informations	13
PARTIE B – SYSTEME DE GOUVERNANCE	14
B.1 Informations générales sur le système de gouvernance	14
B.2 Exigences de compétence et honorabilité	16
B.3 Gestion des risques	18
B.4. Système de contrôle interne	21
B.5. Fonction d’Audit Interne	23
B.6. Fonction Actuarielle	24
B.7. Sous-traitance	25
B.8. Evaluation de l’adéquation du système de gouvernance de l’entreprise par rapport à la nature, l’ampleur et la complexité des risques inhérents à l’activité	26
B.9. Autres informations	26

PARTIE C - PROFIL DE RISQUE	27
C1- Risque de souscription	28
C2 – Risque de marché	30
C3 – Risque de crédit	31
C.4 Risque de liquidité	32
C5 – Risque opérationnel	33
C6 – Autres risques importants	35
C7 – Autres informations	35
PARTIE D - VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE	36
D1- Actifs	38
Ce mécanisme n’a pas été pas actionné en 2021	40
D2 – Provisions techniques	40
D3 – Autres passifs	43
D4 – Méthodes de valorisation alternatives	44
D5 – Autres informations	44
PARTIE E - GESTION DU CAPITAL	45
E1- Fonds propres	45
E2 – Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis	47
E3 – Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis 48	
E4 – Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé	48
E5 – Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis	48
E6 – Autres informations	48
ANNEXE – ETATS DE REPORTING QUANTITATIFS PUBLICS	49

Le présent rapport sur la solvabilité et la situation financière (SFCR en anglais) est élaboré, conformément à l'article L 355-5 du Code des assurances et aux articles 292 à 298 du règlement délégué 2015/35 de la Commission du 10 octobre 2014, complétant les articles 51 à 56 de la directive 2009/138/CE du parlement européen et du conseil du 25 novembre 2009.

Il contient, au titre de l'exercice 2021, les informations qualitatives et quantitatives requises par la réglementation :

- Une synthèse,
- L'activité et les résultats de Matmut Sam,
- Son système de gouvernance,
- Son profil de risque,
- La valorisation à des fins de solvabilité,
- La gestion de son capital,
- Les états de reporting quantitatifs (en annexe).

Ce rapport a été présenté et approuvé par le Conseil d'administration de Matmut Sam du 30 mars 2022 et par le Conseil d'administration de Sgam Matmut du 30 mars 2022.

SYNTHESE

A. ACTIVITE ET RESULTATS

Les résultats Matmut Sam de l'année 2021 sont marqués par :

- ⇒ la poursuite de sa croissance dynamique, malgré un contexte assurantiel concurrentiel avec :
 - La progression du chiffre d'affaires de 1,9% par rapport à l'exercice passé, s'établissant à 1 747 millions d'euros
Ce chiffre d'affaires est très majoritairement issu de l'assurance dommages automobile et habitation pour près de 82,3% (58,6% pour l'auto et 23,6% pour l'habitation) ;
 - L'augmentation de son portefeuille de 2,3% avec 6,8 millions de contrats,
 - La croissance de son sociétariat de 1,9% avec 3 millions de sociétaires.

- ⇒ La baisse du résultat technique avec :
 - L'augmentation du ratio combiné net de l'ordre de 3,5 points par rapport à l'année précédente, qui s'établit à 101,8%, du fait notamment du gel tarifaire décidé pour soutenir les assurés dans la crise Covid, d'une augmentation de la sinistralité (reprise de la fréquence des sinistres après une année 2020 atypique) et la moindre activation des traités de réassurance.

B. Système de gouvernance

La gouvernance mutualiste de Matmut Sam garantit une gestion saine et prudente de ses activités en intégrant un suivi et une mesure des risques induits par ses décisions stratégiques ou de gestion.

Son organisation est décrite dans les statuts et le règlement intérieur. Elle repose sur une séparation claire des responsabilités entre les différentes fonctions et instances :

- L'assemblée générale de sociétaires,
- Les administrateurs élus (conseil d'administration et son président),
- La direction générale et les dirigeants effectifs,
- Les responsables de fonctions clés présentant régulièrement leurs travaux au comité d'audit et des comptes et comité des risques, conformité et actuariat et le cas échéant au conseil d'administration.

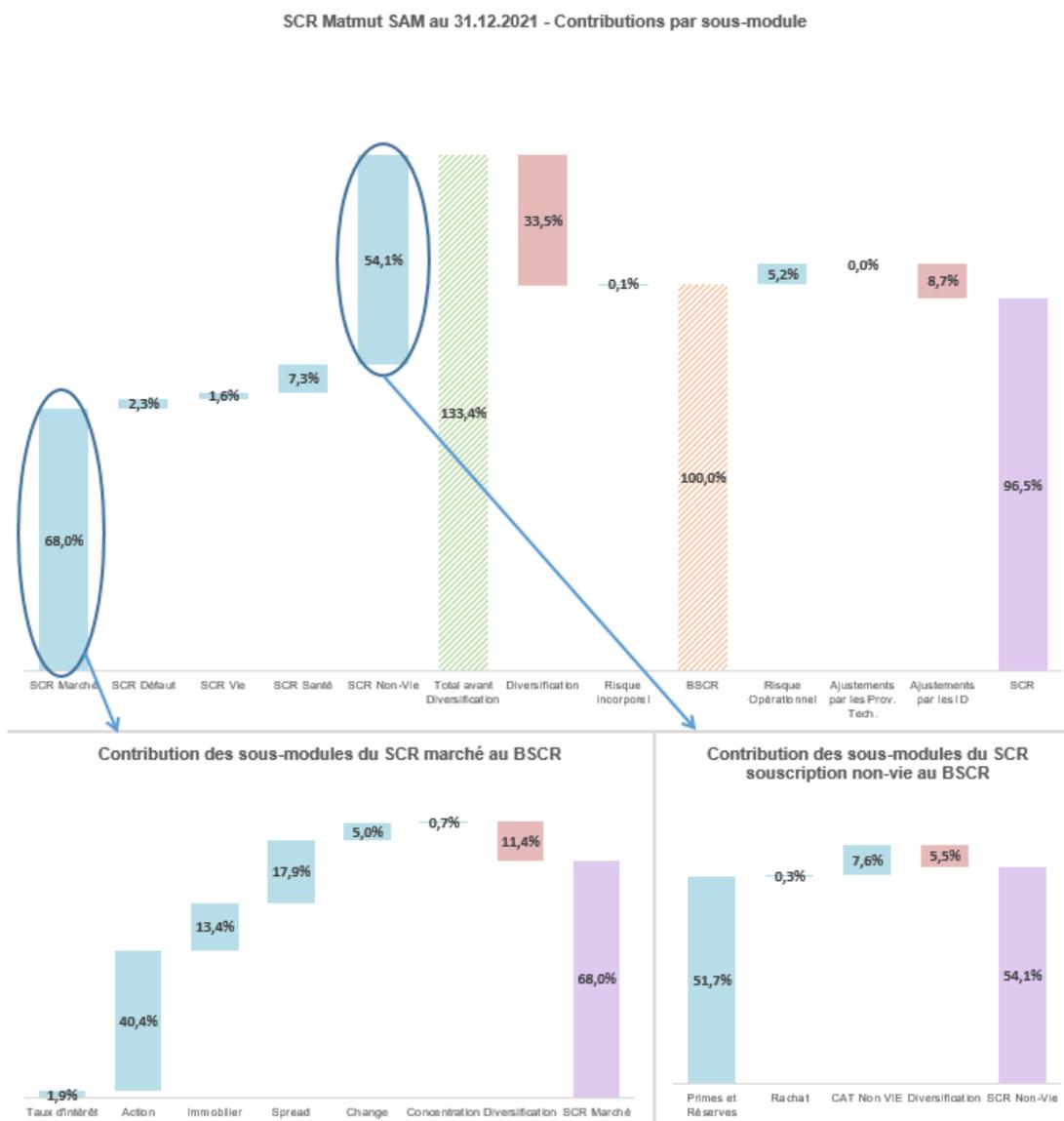
Les dirigeants effectifs disposent d'un domaine de compétences et de pouvoirs étendus sur les activités et les risques de Matmut Sam et sont impliqués dans les décisions engageant l'entreprise. Le système de gouvernance comprend un système de gestion des risques et de contrôle interne, et est organisé autour de quatre fonctions clés : la fonction clé « gestion des risques », la fonction clé « actuarielle », la fonction clé « audit interne » et la fonction clé « vérification de la conformité ».

Ces fonctions clés accompagnent le conseil d'administration dans sa mission d'orientation et de contrôle. Le président du conseil d'administration, le directeur général et les responsables des

fonctions clés répondent aux exigences de compétence et d'honorabilité fixées par la réglementation.

C. Profil de risque

Matmut Sam évalue ses risques de souscription, de marché, de crédit et opérationnels à partir du calcul du SCR de la formule standard.



Son profil de risque est standard sur le marché de l'assurance dommage et responsabilité civile.

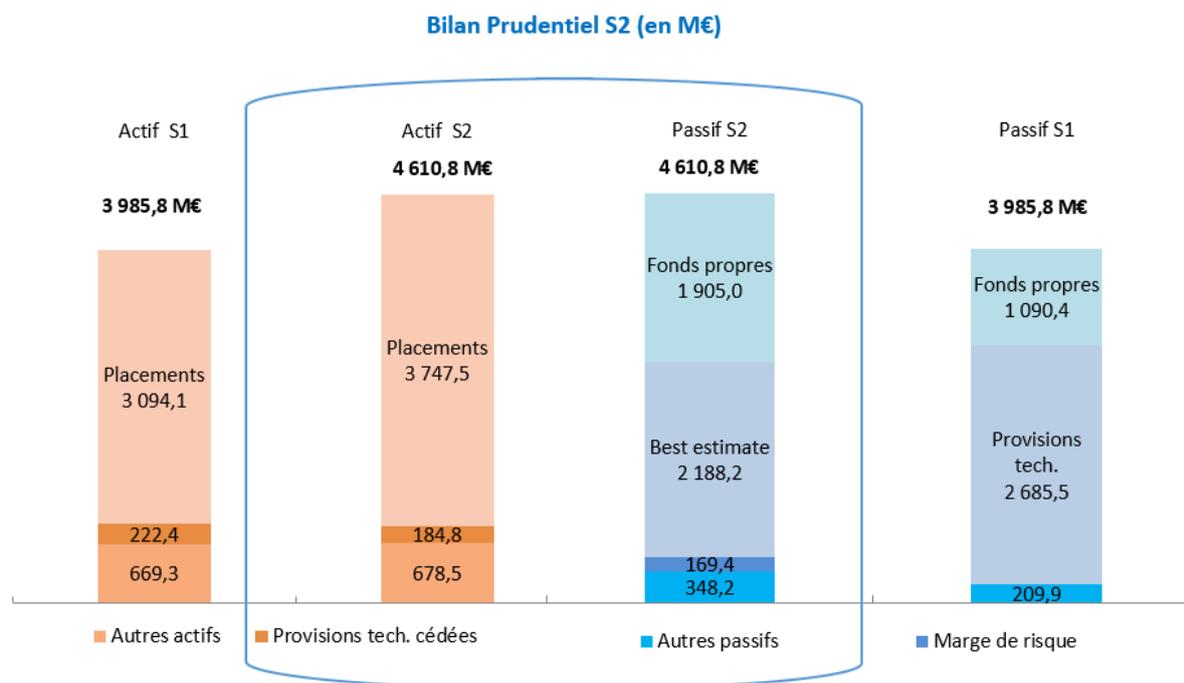
Les risques de souscription et de marché sont les risques significatifs de l'entité représentant respectivement 63% et 68% du total du BSCR.

Le premier porte principalement sur le risque de primes et réserves attaché à l'assurance automobile et habitation.

Le second est composé du risque actions (40,4 %) et du risque de spread (18 %).

Matmut Sam est, par ailleurs, exposée à d'autres risques qu'elle suit, évaluée et maîtrisée à travers la mise en œuvre de processus adaptés (cartographie de risques, résultats de contrôle permanent...).

D. Valorisation à des fins de solvabilité

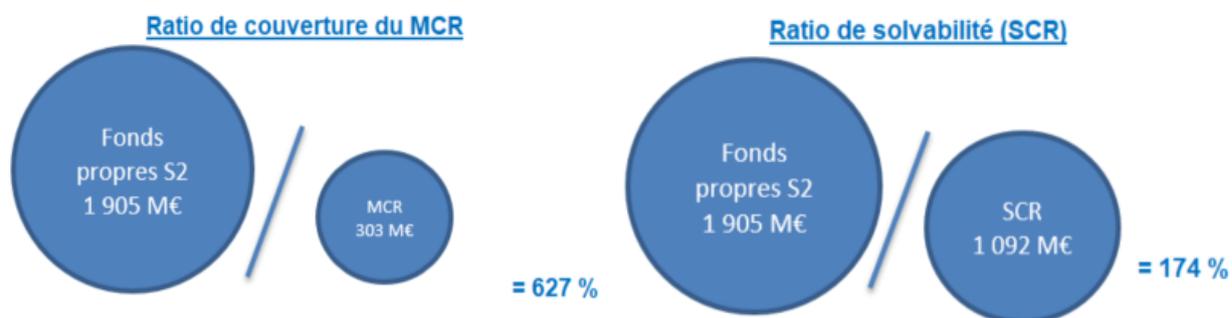


Le bilan 2021 se compose :

- à l'actif de 81% de placements (hors immobilier d'exploitation), de 4 % de provisions techniques cédées et d'actifs divers pour 15 %.
- au passif de 47% de best estimate, 41% de fonds propres, 4% de marge de risque et 8% d'autres passifs.

Matmut Sam n'a recours à aucune des mesures transitoires prévues par la réglementation prudentielle (sur les provisions techniques, sur les taux et sur les chocs actions). Elle n'applique ni la correction pour volatilité, ni l'ajustement égalisateur. De même, il n'est pas appliqué de paramètres propres à son profil de risque.

E. Gestion du capital



Le SCR (capital de solvabilité requis) s'établit à 1 092 millions d'euros.

Le MCR (minimum de capital requis) s'élève à 303 millions d'euros.

Les fonds propres éligibles de l'entité représentent :

- 1,7 fois le SCR avec un taux de couverture de 174 % ;
- plus de 6 fois le MCR avec un taux de couverture de 627%.

Matmut Sam dispose de fonds propres de base de la plus grande qualité reconnue par la réglementation prudentielle. Aucune clause ni condition importante n'est attachée aux principaux éléments de ses fonds propres.

Elle couvre largement les exigences réglementaires.

PARTIE A – ACTIVITE ET RESULTATS

A1- Présentation de l'activité

Matmut Sam, est une Société d'Assurance Mutuelle à cotisations variables régie par le Code des assurances. Elle est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Rouen sous le numéro SIREN 775 701 477. Son siège social est situé 66 rue de Sotteville 76100 ROUEN.

Affiliée au groupe prudentiel Sgam Matmut, Matmut Sam est dédiée à l'assurance IARD (ou à l'assurance de dommages aux biens et de responsabilité civile) des particuliers, des artisans, des commerçants, des petites entreprises, des professions médicales et associations.

Intervenant exclusivement sur le territoire français, elle conçoit, distribue et gère des produits d'assurance automobile, moto, habitation, bateau, chasse, accidents corporels, assurance scolaire ainsi qu'une gamme de produits d'assurance forfaitaires destinés aux professionnels et petites entreprises.

Elle complète l'ensemble de ses produits, de garanties de protection juridique vie Privée et de garanties de protection juridique des biens dont elle propose la souscription en option.

Pour l'exercice de son activité, elle détient les agréments relevant des branches d'assurances suivantes :

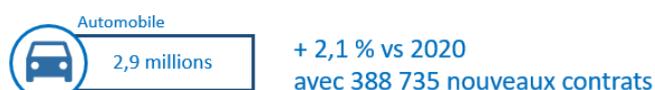
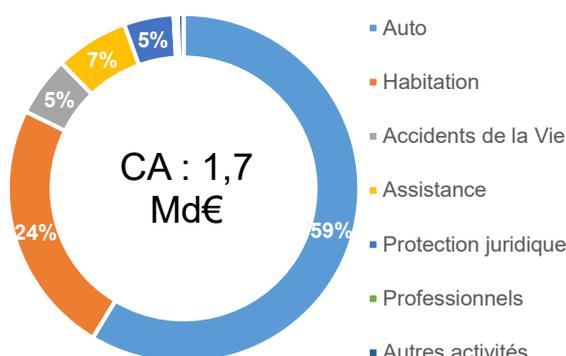
- Branche 1 : Accidents,
- Branche 3 : Corps de véhicules terrestres,
- Branche 6 : Corps de véhicules maritimes, lacustres et fluviaux,
- Branche 7 : Marchandises transportées,
- Branche 8 : Incendies et éléments naturels,
- Branche 9 : Autres dommages aux biens,
- Branche 10 : Responsabilité civile véhicules terrestres automoteurs,
- Branche 12 : Responsabilité civile véhicules maritimes, lacustres et fluviaux,
- Branche 13 : Responsabilité civile générale,
- Branche 16 : Pertes pécuniaires diverses,
- Branche 17 : Protection Juridique,
- Branche 18 : Assistance.

Elle détient en qualité d'actionnaire majoritaire cinq filiales opérationnelles d'assurance (sociétés anonymes) :

- Inter Mutuelles Entreprises pour l'assurance de dommages aux biens et responsabilité civile des professionnels, entreprises et associations,
- Matmut Protection Juridique pour l'assurance des garanties de protection juridique souscrites en option par les sociétaires, particuliers, professionnels et entreprises,
- Matmut Vie pour les assurances de personnes,
- Matmut & Co pour l'assurance IARD des risques spécifiques et les Partenariats,
- Matmut Patrimoine pour le conseil en gestion de patrimoine.

Chiffres clés

Matmut Sam poursuit sa dynamique de croissance, avec un chiffre d'affaires en progression de 1,9%, s'appuyant sur le développement de son portefeuille :



Faits marquants survenus sur la période de référence

Le développement de Matmut SAM dans un contexte de crise sanitaire

En dépit de la pandémie de Covid 19 et dans un contexte concurrentiel, Matmut Sam a continué sa progression : plus de 3 millions de sociétaires lui font désormais confiance pour assurer leur véhicule, leur habitation ou pour sécuriser leurs proches.

En cette période difficile, Matmut Sam a fait preuve de solidarité envers les plus touchés par la crise économique consécutive à la crise sanitaire en n'augmentant pas ses tarifs auto en 2021.

De nouveaux services aux sociétaires

- Accompagnement des sociétaires dans les situations les plus difficiles : dès la survenance d'un accident corporel, Matmut Sam met à la disposition de ses sociétaires des prestations de service à la personne afin de les aider à réorganiser leur vie quotidienne (aide à domicile, transports, jardinage, soutien scolaire, ...) mais aussi de soutien psychologique ou d'adaptation du domicile ou du véhicule grâce à l'intervention d'un ergothérapeute, d'un expert immobilier ou d'un équipementier automobile,
- Matmut Clés de Secours : en partenariat avec SecurKeys, ce service offre une réponse rapide et sécurisée en cas de pertes de clés ou de porte refermée involontairement, avec une livraison en 1 heure d'un double de clés 24/24h et 7/7j,

- Avec Mon suivi Auto, les sociétaires bénéficient d'un suivi personnalisé de leur dossier sinistre, grâce à la réception d'un mail à chaque étape clé.

Résultat 2021

Les activités se répartissent pour près de 60% sur le segment automobile et près de 30% sur les segments habitation et garanties accident de la vie.

Compte de résultat en K€ par lignes d'activités	2 021	2 020	2021 - 2020	2021/2020
Automobile	-4 263	29 531	-33 794	-114,4%
Habitation	-56 065	-77 516	21 451	-27,7%
Accidents de la Vie	40 810	35 757	5 053	14,1%
Assistance	12 716	20 414	-7 698	-37,7%
Protection juridique	31 984	29 789	2 195	7,4%
Professionnels	-1 384	1 631	-3 015	-184,9%
Autres activités	2 293	2 005	288	14,4%
Total résultat technique de souscription	26 091	41 610	-15 519	-37,3%

Autres points notables :

- La charge de sinistres et autres provisions est en sensible augmentation, notamment du fait de l'augmentation de la charge des sinistres (23 millions d'euros). Cette augmentation s'explique plus particulièrement par la reprise de la sinistralité Automobile, du fait de la fin des périodes de confinement sur l'année 2021.
- Le résultat de réassurance se dégrade de 44 millions d'euros par une moindre mise en jeu des traités catastrophes naturelles par rapport à 2020.
- Les frais généraux augmentent, passant de 613 millions d'euros à 639 millions d'euros.
- Le résultat financier augmente de 63 millions d'euros, principalement par les plus-values sur cessions (+25 millions d'euros), les revenus des actions (+16 millions d'euros) et les revenus des produits de taux (+5 millions d'euros).

Contrôle Matmut Sam

Matmut Sam est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) située 4 place de Budapest – 75436 PARIS CEDEX 09.

Noms et coordonnées des auditeurs externes

NOM	ADRESSE
Moncey audit	9 Rue Malatiré, 76000 Rouen

A2 – Résultats de souscription

Pour l'ensemble de ses activités, les résultats et principaux indicateurs à travers lesquels Matmut Sam appréhende sa performance sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Montants en M€	2021	2020	2021 - 2020	2021/2020
Cotisations acquises brutes	1 746,7	1 713,5	33,3	2%
Charge de prestations brutes / provisions des contrats	- 1 428,8	- 1 389,4	- 39,5	3%
<i>Ratio prestations/cotisations</i>	<i>81,8%</i>	<i>81,1%</i>		
Frais	- 320,3	- 311,4	- 8,8	3%
Solde de réassurance	- 28,4	15,9	- 44,3	-279%
Produits de placement alloués	56,9	13,1	43,8	335%
Résultat technique TOUTES ACTIVITES	26,1	41,6	- 15,5	-37%
<i>Ratio combiné net (sur primes acquises)</i>	<i>101,8%</i>	<i>98,3%</i>		

Le résultat de souscription (toutes activités) diminue de 15,5 millions d'euros par rapport à 2020, malgré une augmentation des cotisations de 33,3 millions d'euros, hausse s'expliquant par la croissance du portefeuille entre 2020 et 2021, malgré le gel des augmentations tarifaires sur la branche automobile, et une évolution favorable des produits financiers de 43,8 millions d'euros

Les principaux facteurs explicatifs de cette baisse sont les suivants :

- Une hausse de la charge des sinistres de 39,5 millions d'euros, en raison notamment de l'augmentation de la fréquence des sinistres en 2021 par rapport à 2020,
- Un solde de réassurance en baisse de 44,3 millions d'euros.

A3 – Résultats des investissements

Le résultat financier s'établit à 82,3 millions d'euros en hausse par rapport à l'exercice précédent et en lien avec une augmentation des revenus et des plus-values réalisées sur la période.

en m€	2021	2020
Résultat Financier	82,3	19,2

Le tableau ci-dessous détaille par classe d'actifs les différents éléments, composant le résultat financier comptable, complétés d'une vision économique (c'est-à-dire l'évolution de la richesse latente).

(en M€)	Revenus			D Amortissement			PV Réalisées			Stock +/- values latente			D PDD			D Frais			Total hors PVL		
	2021	2020	2021+2020	2021	2020	2021+2020	2021	2020	2021+2020	2021	2020	2021+2020	2021	2020	2021+2020	2021	2020	2021+2020	2021	2020	2021+2020
Obligation	36,2	34,2	2,0	0,7	-3,3	4,0	10,9	2,3	8,6	82,7	118,9	-36,2	-2,5	-4,2	1,7	0,0	0,0	0,0	45,3	29,0	16,3
Actions	18,2	1,3	16,9	0,0	0,0	0,0	-0,6	0,8	-1,3	253,5	227,2	26,2	2,0	-9,2	11,2	0,0	0,0	0,0	19,6	-7,1	26,8
Fonds d'investissement	6,2	5,1	1,1	0,0	0,0	0,0	10,5	-7,6	18,2	131,4	73,6	57,8	-0,3	0,2	-0,4	0,0	0,0	0,0	16,5	-2,3	18,8
Trésorerie et dépôts	0,0	0,1	-0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	-0,0
Immobilier	26,5	28,9	-2,4	-17,7	-18,2	0,5	3,9	1,0	2,9	179,6	137,5	42,0	2,0	1,3	0,7	-13,9	-13,5	-0,4	0,8	-0,4	1,2
Total	87,2	69,6	17,6	-17,0	-21,5	4,5	24,8	-3,5	28,3	647,1	557,2	89,9	1,2	-11,9	13,1	-13,9	-13,5	-0,4	82,3	19,2	63,1

La variation des revenus s'explique par :

- La hausse des revenus obligataires,
- Des revenus liés à des dividendes exceptionnels de certains titres de participation.
- La hausse des dividendes des actions non cotées.

A4 – Résultats des autres activités

Matmut Sam n'exerce aucune autre activité que celle présentée précédemment.

Néanmoins, son résultat net est également impacté :

- plus marginalement par d'autres produits et charges non techniques,
- par le résultat exceptionnel,
- et d'autres frais tels que la participation des salariés et l'impôt sur les bénéfices.

Ce résultat des autres revenus et dépenses est en retrait de plus de 40 millions d'euros. Cette variation s'explique par une charge d'impôt sur les sociétés en très forte hausse en raison de l'évolution des plus-values latentes taxables (209 0A) et des provisions techniques non déductibles.

en M€	2021	2020	2021 - 2020	2021 / 2020
Autres éléments non techniques	-1,0	-0,5	-0,5	90%
Résultat exceptionnel	-8,9	-5,2	-3,7	70%
Participation des salariés	-20,7	-18,3	-2,5	14%
Impôt sur les bénéfices	-39,0	-3,6	-35,3	969%
Total des autres revenus et dépenses	-69,6	-27,7	-41,9	152%

A5 – Autres informations

Aucune autre information importante concernant l'activité n'est à noter.

PARTIE B – SYSTEME DE GOUVERNANCE

B.1 Informations générales sur le système de gouvernance

B.1.1. Administration et direction de Matmut Sam

Matmut Sam est une société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le Code des assurances. Il s'agit d'une société sans but lucratif qui n'a ni capital social ni actionnaires ou intermédiaires à rémunérer.

Sa gouvernance mutualiste repose sur une séparation claire des rôles et responsabilités entre les fonctions exécutives d'une part, et les missions de contrôle et de surveillance d'autre part, garantissant ainsi une remontée d'information efficace vers les organes décisionnels.

Trois organes distincts en assurent le contrôle, la stratégie et la gestion :

- L'Assemblée générale, composée de délégués élus par les sociétaires,
- Le Conseil d'administration, élu par l'Assemblée générale,
- Le Directeur général, nommé par le Conseil d'administration.

Le conseil d'administration et le directeur général forment l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle, conformément à l'article R 354-1 du Code des assurances. Les principes de fonctionnement des organes de gouvernance (attributions, composition, ...) sont prévus aux statuts de l'entreprise et au règlement intérieur du conseil d'administration.

B.1.1.1. L'Assemblée générale

Organe délibérant, l'assemblée générale se prononce sur l'activité, les comptes et les orientations stratégiques de la société après avoir pris connaissance des rapports du conseil d'administration.

Elle statue sur tous les intérêts sociaux, procède au renouvellement des membres sortants du conseil d'administration et éventuellement des commissaires aux comptes.

B.1.1.2. Le Conseil d'Administration

Il est composé de 15 membres nommés par l'Assemblée générale parmi les sociétaires et de 2 administrateurs salariés élus par le personnel de Matmut Sam.

Les administrateurs, élus pour 6 ans et rééligibles, déterminent les orientations stratégiques de la société, veillent à leur mise en œuvre et approuvent les comptes annuels, les politiques et les rapports réglementaires (ORSA/RSR/SFCR).

En sa qualité d'affiliée à la SGAM Matmut, le conseil d'Administration de Matmut Sam bénéficie de l'assistance et de l'expertise des 3 Comités Spécialisés créés au niveau de la SGAM, pour l'étude et l'appréciation des dossiers sur lesquels il est amené à statuer. Les attributions de ces Comités sont formalisées dans la politique générale de gouvernance. Il s'agit :

- du comité d'audit et des comptes qui assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières,

- du comité des risques, conformité et actuariat qui assure le suivi des questions relatives aux risques, à la solvabilité et à la solidarité financière entre les entités du groupe,
- du comité éthique et pratique mutualistes qui a pour mission d'assurer la mise en place des mesures imposées par la réglementation relevant des questions éthiques ou déontologiques notamment en matière d'anti-fraude et d'anti-corruption.

B.1.1.3 Le Directeur général

Le directeur général est nommé par le conseil d'administration. Il est chargé de la gestion exécutive de l'entreprise dans le respect des décisions prises par le conseil d'administration auquel il rend compte.

Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et représente la Société dans tous ses rapports avec les tiers.

Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la Loi attribue expressément à l'Assemblée générale et au conseil d'administration.

Le directeur général s'appuie sur un comité de direction qui l'assiste dans le pilotage de la gestion opérationnelle de la société. Le comité de direction se compose de 11 membres. Il est également assisté d'un directeur général délégué nommé à cette fonction par le conseil d'administration sur sa proposition.

B.1.1.4 Les dirigeants effectifs

Le principe dit des « quatre yeux » institue une double validation par les dirigeants effectifs des décisions pouvant faire encourir des risques significatifs à Matmut Sam dans le cadre de la gestion opérationnelle des activités, avant qu'elles ne soient prises et mises en œuvre.

Trois dirigeants effectifs ont été nommés pour Matmut Sam : le Directeur général, le Directeur général délégué et le Directeur général adjoint Assurance IARD.

B.1.1.5 Les fonctions clés

Conformément à l'article L 354-1 du Code des assurances, Matmut Sam a procédé à la désignation des représentants des fonctions clés, tous rattachés au directeur général :

- Fonction de gestion des risques,
- Fonction actuarielle,
- Fonction de vérification de la conformité,
- Fonction d'audit interne.

Les rôles et missions de ces fonctions sont précisés au §B.3 pour la fonction de gestion des risques, § B.4 pour la fonction de vérification de la conformité, § B.5 pour la fonction d'audit interne et § B.6 pour la fonction actuarielle.

Les responsables de fonction clé disposent du positionnement hiérarchique garantissant leur indépendance et l'autorité nécessaire à l'exercice objectif et efficace de leurs missions. Ils ont accès à toute l'information indispensable à leurs missions, communiquent avec les instances dirigeantes et présentent régulièrement leurs travaux au comité d'audit et des comptes (fonction audit interne) et au comité des risques, conformité et actuariat (fonctions actuarielle, gestion des risques et conformité) et le cas échéant au conseil d'administration.

Un comité des fonctions clés, animé par le responsable de la fonction clé d'audit interne, réunit trimestriellement les quatre responsables des fonctions clés. Il a pour mission d'assurer la coordination sur la gestion des risques entre les fonctions clés et d'échanger sur l'évolution de l'actualité réglementaire.

Des points de contrôle permanent et périodique réunissent une fois par an chaque directeur d'entité et les 4 fonctions clés aux fins de rendre compte des risques et des activités de contrôle. Ces points sont organisés

par la fonction clé gestion des risques et permettent d'appréhender le risque dans une vision globale et consolidée.

B.1.1.6 Changement important du système de gouvernance au cours de la période de référence

Aucun changement important n'est intervenu sur la période de référence dans le système de gouvernance de Matmut Sam.

B.1.2 Droits et pratiques relatifs à la rémunération des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle de Matmut Sam

La rémunération des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle est strictement encadrée par la politique de rémunération, dont l'objectif majeur est de garantir l'absence d'incitation à une prise de risque excessif ou inacceptable pour l'entreprise, et d'éviter les comportements préjudiciables aux intérêts des sociétaires de Matmut Sam.

B.1.2.1 Les dirigeants

Les dirigeants Matmut Sam ont une rémunération composée d'une partie fixe et d'une éventuelle part variable attribuée, par le Comité Nominations et Rémunérations, en fonction de la performance du Groupe et des résultats individuels atteints sur la base d'objectifs fixés préalablement.

Le Comité Nominations et Rémunérations s'assure chaque année que les objectifs de performance fixés ne sont pas susceptibles de mettre les intéressés en situation de conflits d'intérêts, ni susceptibles de favoriser une prise de risque non contrôlée.

Les dirigeants ne bénéficient d'aucune attribution d'actions ou de « stock-options ». Aucun jeton de présence n'est perçu par les dirigeants du Groupe au titre des mandats qu'ils exercent au nom de ce dernier.

B.1.2.2 Les administrateurs

Les fonctions des membres du conseil d'administration sont exercées à titre gratuit. Les mandataires sociaux perçoivent des indemnités forfaitaires compensatrices du temps passé pour l'exercice de leurs fonctions et sont remboursés uniquement de leurs frais de déplacement et de séjour.

B.2 Exigences de compétence et honorabilité

La politique de compétences et d'honorabilité décrit le dispositif mis en place afin de s'assurer que les dirigeants effectifs (Directeur général, Directeur général délégué et Directeur général adjoint assurance IARD), les responsables des fonctions clés et les administrateurs satisfont avant leur nomination et de manière continue aux exigences de compétence et d'honorabilité fixées par la réglementation et par l'entreprise.

Ces exigences sont appréciées de façon individuelle et/ou collective et font l'objet d'un suivi annuel.

Compétences	
Collective Conseil d'Administration	Individuelle Dirigeants Effectifs
Marché de l'assurance	Domaine de compétence et de pouvoirs suffisamment larges sur les activités et les risques
Marché financier	Disponibilité suffisante pour exercer ses missions
Stratégie du Groupe	Implication dans les décisions ayant un impact important, notamment en matière de stratégie, de budget ou de questions financières
Modèle économique	Fonctions clés
Systeme de gouvernance	Gestion des risques : vision globale de l'ensemble des risques liés aux activités d'assurance, de réassurance, financiers et opérationnels, de leurs interactions et des mesures prises pour s'en protéger
Gestion des risques	Actuariat : connaissances et pratique des mathématiques actuarielles et financières pour appréhender l'ampleur et la complexité des risques inhérents à l'activité
	Conformité : connaissances juridiques assurantielles avérées, connaissance suffisante de la réglementation et des activités pour appréhender l'exposition aux risques de non-conformité
	Audit Interne : Compétences en méthodologie d'audit interne. Connaissance des activités importantes de Matmut SAM lui permettant de comprendre et d'apprécier les problématiques remontées par les auditeurs experts.

Evaluation des compétences

A la nomination, l'évaluation des compétences est réalisée au moyen de l'analyse du curriculum vitae de la personne, indiquant de façon détaillée les formations suivies, les diplômes obtenus et pour chacune des fonctions exercées au cours des 10 dernières années en France ou à l'étranger, le nom ou la dénomination sociale de l'employeur ou de l'entreprise concernée, les responsabilités effectivement exercées, les résultats obtenus en termes de développement de l'activité et de rentabilité.

En cours de mandat, une fiche individuelle de suivi, complétée annuellement, permet de s'assurer de la complétude des compétences.

Evaluation de l'honorabilité

A la nomination, l'évaluation de l'honorabilité s'effectue au moyen de la communication d'un extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) datant de moins de 3 mois. En cours de mandat, la fiche individuelle de suivi annuelle, dans laquelle figure une attestation sur l'honneur du respect de la condition d'honorabilité permet de s'assurer de l'honorabilité de la personne. Un extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) datant de moins de 3 mois est également systématiquement demandé.

B.3 Gestion des risques

B.3.1. Organisation et fonctionnement du système de gestion des risques

Pour mener à bien sa stratégie tout en maîtrisant ses risques, Matmut Sam a défini son cadre d'appétence au risque autour d'un nombre limité d'indicateurs lui permettant d'assurer la sécurité recherchée par ses sociétaires.

L'appétence au risque se définit comme le niveau de risques agrégé maximum que Matmut Sam est prêt à prendre pour la poursuite de son activité et afin d'atteindre les objectifs fixés par son plan stratégique.

Le conseil d'administration approuve la stratégie de gestions des risques et fixe le cadre d'appétence aux risques. Il s'appuie sur deux comités spécialisés créés au niveau de la SGAM Matmut, dont il recueille l'avis dans leurs domaines de compétences respectives :

- **Le Comité des Risques, Conformité et Actuariat (CRCA)** examine les risques de toute nature, dont la cartographie des risques majeurs et veille aux activités de contrôle interne. Il identifie, évalue les risques de toutes origines et de toutes natures susceptibles d'affecter les activités de Matmut Sam. Il examine les politiques, les rapports réglementaires dont l'ORSA et les procédures de gestion des risques soumises pour approbation au conseil d'administration. Il s'assure de l'existence d'une procédure d'identification et de suivi des risques ainsi que de la mise en œuvre des éventuelles mesures correctrices. La fonction clé actuarielle, la fonction clé gestion des risques, et la fonction vérification de conformité participent à ce comité.
- **Le Comité d'Audit et des Comptes (CAC)** examine les comptes périodiques du Groupe. Il assure un suivi des travaux et des missions de l'audit interne.

L'animation et le suivi du système de gestion des risques reposent également sur les instances opérationnelles suivantes :

- **Le Comité de Pilotage Economique (CPE)**

Ce comité, présidé par le directeur général du groupe, examine les travaux d'évaluation des risques et de la solvabilité dans le cadre du processus ORSA et vérifie l'adéquation de la solvabilité du Groupe et de chacune des entités solos dont Matmut Sam avec les objectifs fixés,

- **Le Comité risques et contrôle interne (CRCI)**

Ce comité traite de l'ensemble des travaux relatifs à l'évaluation et la maîtrise des risques, ainsi que ceux de contrôle interne. Il examine également les rapports narratifs réglementaires et les rapports d'activité des fonctions clés. Présidé par le directeur général, il réunit les dirigeants effectifs de Matmut Sam ainsi que les responsables de fonctions clés.

La stratégie en matière de gestion des risques est formalisée dans la politique de gestion des risques, déclinée opérationnellement par domaine de risques.

B.3.2. Animation du système de gestion des risques

Le pilotage effectif et quotidien du système de gestion des risques est assuré par la fonction de gestion des risques.

La fonction de gestion des risques a pour objectif de couvrir de manière intégrée et transversale l'ensemble des risques auxquels Matmut Sam peut être confrontée afin, notamment de :

- se conformer aux exigences réglementaires en cours ou à venir,
- garantir une vision homogène et fiable du suivi des risques au service du conseil d'administration, du directeur général mais également des partenaires et des sociétaires,
- assurer la solvabilité de Matmut Sam.

A ce titre, la fonction de gestion des risques :

- participe à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques,
- assure le suivi du système de gestion des risques sur l'ensemble des risques y compris risques émergents et processus ORSA, et veille à sa bonne application,
- assure le suivi du profil de risque général de l'entreprise dans son ensemble,
- identifie et évalue les risques émergents,
- rend compte des expositions aux risques de manière détaillée et conseille le conseil d'administration sur les questions de gestion de risques y compris en relation avec des questions telles que la stratégie d'entreprise, les projets ou les investissements de grande ampleur,
- propose, le cas échéant des mesures correctrices et rend compte aux instances de leur mise en œuvre,
- assure les relations avec les autorités de tutelle sur son domaine d'activité.

La participation du responsable de la fonction de gestion des risques aux comités ci-dessus décrits permet de s'assurer de la bonne prise en compte des risques dans le schéma décisionnel et d'une bonne information des responsables de fonction clé, essentielle pour la bonne réalisation de leurs missions dans le système de gestion des risques.

Pour mener à bien ses missions, le responsable de la fonction de gestion des risques s'appuie sur :

- la politique de gestion des risques et les politiques déclinées par domaine de risques, qui décrivent la gouvernance des risques et les macro-processus permettant de déployer le processus de management des risques. Elles sont révisées annuellement et approuvées par le conseil d'administration,
- la cartographie des risques qui décrit tous les risques auxquels est exposée Matmut Sam ainsi que leur impact potentiel s'ils venaient à se réaliser. Les risques identifiés sont revus chaque année et complétés, le cas échéant en fonction des évolutions internes ou externes.

B.3.3. Evaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA)

L'évaluation interne des risques et de la solvabilité fait partie intégrante du système de gestion des risques. Elle participe à la gestion prévisionnelle des risques et à l'évaluation de l'adéquation des fonds propres de l'entreprise. Matmut Sam utilise l'ORSA comme un outil de pilotage intégré aux réflexions de la direction sur sa stratégie, au travers des trois évaluations définies par l'article R.354-3 du code des assurances :

- son besoin global de solvabilité,
- le respect permanent des obligations réglementaires concernant la couverture du SCR, du MCR et des exigences concernant le calcul des provisions techniques,
- l'écart entre le profil de risque groupe et les hypothèses qui sous-tendent le capital de solvabilité requis.

Les résultats de l'ORSA visent à s'assurer et garantir la cohérence des orientations stratégiques envisagées. En cas d'incohérence, ils permettent de mettre en évidence les alternatives possibles ou actions correctrices envisageables, sur la base d'une démarche itérative. Ils sont remis au conseil d'administration de Matmut Sam lors de la définition de la stratégie et du système d'appétence aux risques, de tolérances et de limites opérationnelles pour éclairer la prise de décision.

La gouvernance mise en place pour le suivi de la réalisation de l'ORSA et la prise en compte des résultats dans les décisions de gestion sont formalisées dans la politique ORSA.

B.3.3.1. Processus ORSA régulier

Chaque année le responsable de la fonction de gestion des risques supervise et coordonne la réalisation des évaluations internes des risques et de la solvabilité, dans le respect de la politique ORSA, validée par le conseil d'administration.

L'ORSA est réalisé conjointement par les acteurs opérationnels et les organes de direction à chaque étape clé de la construction des évaluations :

- **La Phase 1** se déroule sur la période de janvier à mai de l'année N, au cours de laquelle sont réalisées : La comparaison des résultats de l'exercice N -1 avec les trajectoires prévisionnelles de l'ORSA, et l'actualisation des plans d'affaires prévisionnels (business plan du scénario central).
- **La Phase 2** se déroule sur la période de juin à octobre de l'année N, au cours de laquelle sont validés les éléments liés aux sujets suivants :
 - Profil de risque et système de gestion des risques,
 - Scénarios de stress,
 - Et analyse de la solvabilité,
- **La Phase 3** se déroule sur la période de septembre à novembre de l'année N portant sur la rédaction du rapport.

B.3.3.1. Processus ORSA ponctuel

En complément de l'ORSA régulier, un ORSA ponctuel peut être déclenché lors de la survenance d'événements importants, internes au groupe Matmut ou externes, qui entraînent une modification substantielle du profil de risque ou du niveau des ressources financières disponibles.

Des modifications substantielles du profil de risque peuvent ainsi survenir du fait d'événements internes ou externes, dès lors qu'ils ont un effet significatif, de manière individuelle ou combinée.

L'appréciation de la matérialité de ces événements pour Sgam Matmut repose principalement sur des facteurs qualitatifs. Cette analyse qualitative peut intégrer, lorsque cela s'avère pertinent, une évaluation quantitative.

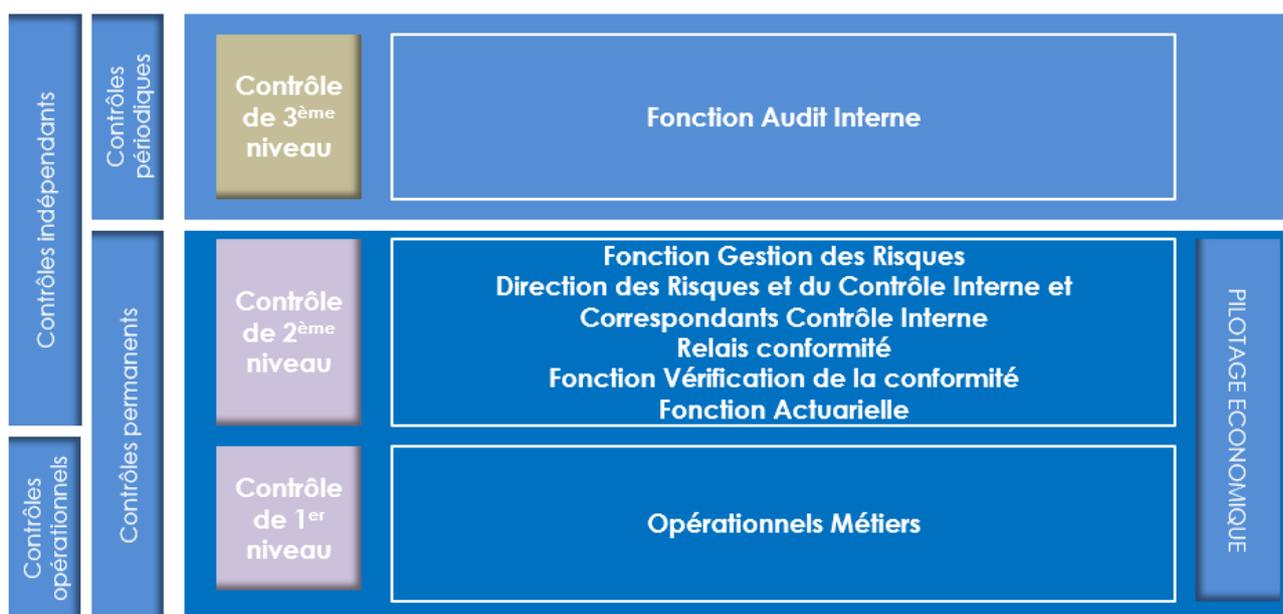
B.4. Système de contrôle interne

B.4.1 Description du système de contrôle interne

Le système de contrôle interne mis en place au sein du Groupe vise à assurer le bon fonctionnement des services du groupe et plus particulièrement :

- la conformité aux lois et règlements,
- la fidèle application des instructions et orientations fixées par le conseil d'administration et la direction générale,
- la qualité et la fiabilité des informations comptables et financières (séparation des tâches, conformité aux principes comptables),
- le bon fonctionnement des process internes spécialement ceux concourant à la sauvegarde des actifs.

Il veille à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques grâce à la réalisation de contrôles, organisé autour de 3 niveaux distincts, synthétisé dans le schéma ci-dessous :



- le contrôle de premier niveau : contrôle a priori ou a posteriori, manuel ou informatisé, qui est réalisé dans les processus au fil des opérations selon des modalités prédéfinies eu égard à l'analyse des risques et aux objectifs opérationnels. Ce sont les collaborateurs directement en charge des opérations et de leur supervision hiérarchique, et les filières de risques, le cas échéant, qui en ont la responsabilité,
- le contrôle de deuxième niveau : contrôle essentiellement a posteriori dont l'objectif principal est de s'assurer de l'efficacité du dispositif de gestion des risques et des actions de contrôle de 1er niveau. Il est réalisé au sein de Matmut Sam par des personnes qui ne sont pas directement en charge des opérations contrôlées. Le contrôle de niveau 2 a pour objectif de valider la construction des contrôles de niveau 1 et de valider la bonne exécution des contrôles de niveau 1.

Afin de garantir la maîtrise des activités, l'ensemble des risques de la cartographie doit être contrôlé régulièrement, selon les fréquences suivantes :

- Les risques opérationnels à criticité brute élevée et très élevée doivent être contrôlés a minima tous les 2 ans.
 - Les autres risques opérationnels doivent être contrôlés a minima tous les 4 ans.
- le contrôle de troisième niveau : exercé par la fonction audit interne, décrite au paragraphe B.5.

La politique Contrôle Interne formalise l'organisation et le fonctionnement du système de contrôle interne.

B.4.2. La fonction de vérification de la conformité

B.4.2.1. Description de la fonction de vérification de la conformité

La fonction de vérification de la conformité vérifie l'adéquation des processus, produits et des services avec les dispositions législatives, réglementaires et administratives afin d'identifier, évaluer et prévenir la survenance du risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, entraînant une perte financière, une atteinte à la réputation ou une mesure administrative, et qui naît du non-respect de la réglementation (dispositions de nature législative ou réglementaire, jurisprudence, normes professionnelles, déontologiques ou internes).

Son périmètre d'activité couvre principalement :

- Gouvernance,
- Ethique et déontologie,
- Données à caractère personnel,
- Protection de la clientèle,
- Sécurité financière.

En marge de ce périmètre, compte tenu de l'exposition de Matmut Sam au risque notamment d'atteinte à l'image, le pôle conformité suit, sans intégrer le processus complet de la fonction, les risques liés aux achats.

La fonction de vérification de la conformité met en œuvre chaque année un plan de contrôle permanent et de suivi des risques. A l'issue de ces contrôles, elle préconise des plans d'actions visant à maîtriser les risques de non-conformité et optimiser la performance globale de la Matmut Sam.

B.4.2.2. Animation de la fonction de vérification de la conformité

La fonction de vérification de la conformité est incarnée par le directeur groupe, responsable de la direction juridique, fiscale et conformité.

Pour veiller à la vérification de la conformité de Matmut Sam, elle met en œuvre les missions suivantes :

- identification, prévention, traitement, évaluation et suivi des risques de non-conformité,
- accompagnement, conseil et formation,
- pilotage direct ou participation au programme de mise en conformité.

La fonction de vérification de la conformité n'effectue aucun acte de gestion opérationnelle, ce qui garantit son indépendance dans l'exercice de ses missions.

Le responsable de la fonction de vérification de la conformité rend compte régulièrement au directeur général, au comité « risques et contrôle interne » et au comité « risques, conformité et actuariat », des résultats des contrôles menés et de l'état d'avancement des plans d'actions.

L'organisation et le fonctionnement de la fonction de vérification de la conformité sont formalisés dans la politique de conformité.

B.5. Fonction d'Audit Interne

B.5.1. Description de la fonction d'audit interne

La fonction d'audit interne a pour mission de fournir aux dirigeants et principaux responsables de Matmut Sam des analyses, avis, conseils et recommandations, émis sur la base de travaux périodiques d'investigations ayant notamment pour objet :

- de contrôler le respect des procédures et la conformité des opérations aux dispositions légales, réglementaires, aux normes et aux usages professionnels et déontologiques, aux politiques et directives applicables au sein de Matmut SAM ainsi qu'aux orientations stratégiques décidées par le conseil d'administration,
- d'évaluer l'adéquation des moyens déployés sur le périmètre de Matmut Sam pour garantir la régularité et la sécurité de toutes les opérations,
- d'apprécier l'utilisation des ressources, la performance des structures et des systèmes d'information et la pertinence des organisations en place,
- d'examiner les opérations et les programmes pour s'assurer qu'ils sont cohérents avec la stratégie globale définie par Matmut Sam et qu'ils ont été menés à bien comme prévu,
- de s'assurer de l'efficacité des processus de gouvernement d'entreprise et de management des risques, en vérifiant notamment l'adéquation entre les mesures mises en œuvre et la politique de gestion des risques ainsi que les dispositifs de contrôle opérés par le système de contrôle interne.

B.5.2 Animation de la fonction d'audit interne

La fonction d'audit interne est incarnée par le directeur groupe, responsable de la direction de l'audit interne.

Elle élabore un plan d'audit pluriannuel, fondé sur les risques et tenant compte des propositions des responsables de Matmut Sam ainsi que des responsables des fonctions clés « actuarielle », « gestion des risques » et « vérification de la conformité ». Il est soumis à l'approbation du directeur général et du comité d'audit & des comptes. Des missions non prévues au plan peuvent être réalisées en cours d'exercice, à la demande ou après validation de ces instances. Il fait l'objet d'une revue semestrielle.

L'indépendance de la fonction est garantie par :

- le rattachement hiérarchique du responsable de l'audit interne, au directeur général de Matmut Sam, et son rattachement fonctionnel au comité d'audit et des comptes,
- l'absence de toute autre fonction opérationnelle exercée par les auditeurs, astreints au secret professionnel.

Ces caractéristiques donnent à la direction de l'audit interne un pouvoir d'investigations étendu, se traduisant par la possibilité d'avoir accès à tous les sites, locaux, informations, documents, fichiers etc. jugés indispensables à l'exécution de sa mission, et d'entrer en relation avec tous les collaborateurs de Matmut Sam. Le responsable de l'audit interne a l'obligation d'informer le directeur général et le comité d'audit et des comptes de toute remise en cause de ce principe d'indépendance.

L'objectivité est, quant à elle, favorisée notamment par :

- l'engagement des auditeurs internes à respecter les règles et principes déontologiques édictées par l'association internationale de l'audit interne (IIA), lesquels sont rappelés dans la politique et la charte d'audit interne,
- les compétences techniques variées dont disposent les auditeurs, entretenues et développées au travers de la formation continue,
- l'affectation des auditeurs de façon à prévenir toute forme de conflit d'intérêts, d'atteinte à la probité ou de manque d'impartialité,
- la supervision de chaque mission par le responsable de l'audit interne lui-même et /ou son adjoint,
- la mise en œuvre des recommandations sous la responsabilité des entités auditées, qui élaborent des plans d'actions à cet effet.

Le responsable de l'audit interne rend compte régulièrement au directeur général et au comité d'audit et des comptes, des conclusions et de l'état d'avancement des missions d'audit ainsi que de la mise en œuvre des recommandations.

L'organisation et le fonctionnement de la fonction audit interne sont formalisés dans la politique d'audit interne et la charte d'audit interne.

B.6. Fonction Actuarielle

B.6.1. Description de la fonction actuarielle

Au titre de ses missions, le responsable de la fonction actuarielle :

- analyse, contrôle et suit les provisions techniques,
- coordonne le calcul des provisions techniques et garantit le modèle approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents et approximations utilisés pour ce calcul,
- apprécie la suffisance et la qualité des données utilisées,
- émet un avis sur la politique globale de souscription et sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance en analysant le programme de réassurance de Matmut Sam,
- contribue à la mise en œuvre du système de gestion des risques en réalisant le calcul de marge de solvabilité de Matmut Sam, en participant à la réalisation de l'ORSA, à la comitologie relative à la gestion des risques et à la révision de la politique de gestion des risques.

B.6.2. Animation de la fonction actuarielle

La fonction actuarielle est incarnée par le directeur Groupe, responsable de la direction Actuariat Groupe et du Pilotage Économique (DAGPE).

Il rédige un rapport actuariel, soumis annuellement pour information au conseil d'administration, qui reprend la synthèse des actions entreprises, l'identification des éventuelles défaillances et les recommandations émises par la fonction actuarielle. Pour ce faire, il sollicite chacune des parties prenantes, à savoir les équipes Inventaire, Souscription, Réassurance, Gestion, Comptabilité et Informatique, et leur demande de formuler un avis argumenté sur l'ensemble de ses analyses.

Le rapport actuariel est ainsi rédigé à l'issue d'un travail collaboratif et de débats contradictoires.

Le pôle Pilotage Économique de la DAGPE, en charge de la rédaction du rapport actuariel, n'est pas impliqué dans les travaux de provisionnement, réassurance et souscription réalisés.

B.7. Sous-traitance

Matmut Sam confie à des prestataires la réalisation de tout ou partie de ses activités ou fonctions d'assurance, qu'ils effectuent soit directement, soit en recourant eux-mêmes à la sous-traitance.

B.7.1. Politique de sous-traitance

L'externalisation de ces activités expose Matmut Sam à des risques opérationnels susceptibles d'avoir un impact financier, réglementaire ou en termes d'images et de réputation. Afin de maîtriser ces risques, Matmut Sam a mis en place un dispositif de sécurisation des risques de sous-traitance, décrit dans la politique de sous-traitance, et qui repose sur 4 processus :

- qualification de l'activité et sélection du sous-traitant,
- contractualisation avec le sous-traitant,
- contrôle permanent de chaque sous-traitant,
- reporting au Comité des Risques, Conformité et Actuariat (CRCA).

Ces 4 processus sont déclinés en fonction de la criticité de la prestation effectuée par les sous-traitants, qui sont ainsi classés en trois catégories : sous-traitants importants ou critiques, sous-traitants sensibles, autres sous-traitants.

B.7.2. Sous-traitance des activités ou fonctions opérationnelles importantes ou critiques

Les activités importantes ou critiques que Matmut Sam externalise sont listées ci-après :

Types d'activités externalisées dans le Groupe	
Assurances	Gestion de l'assistance
	Gestion des sinistres
	Souscription/Gestion des contrats
Financier	Gestion d'actifs financiers
SI	Échange de données informatisées
	Gestion de la relation client
	Maintenance matériel / logiciel
	Développement informatique
Logistique	Archivage de dossiers de gestion
	GED de courriers entrants

Matmut Sam n'externalise aucune fonction clé.

B.8. Evaluation de l'adéquation du système de gouvernance de l'entreprise par rapport à la nature, l'ampleur et la complexité des risques inhérents à l'activité

Le système de gouvernance Matmut Sam, décrit ci-dessus est en adéquation avec la stratégie, la nature et l'ampleur des risques inhérents à ses activités. Il permet de garantir une gestion saine, prudente et efficace de celles-ci, en conformité avec la réglementation.

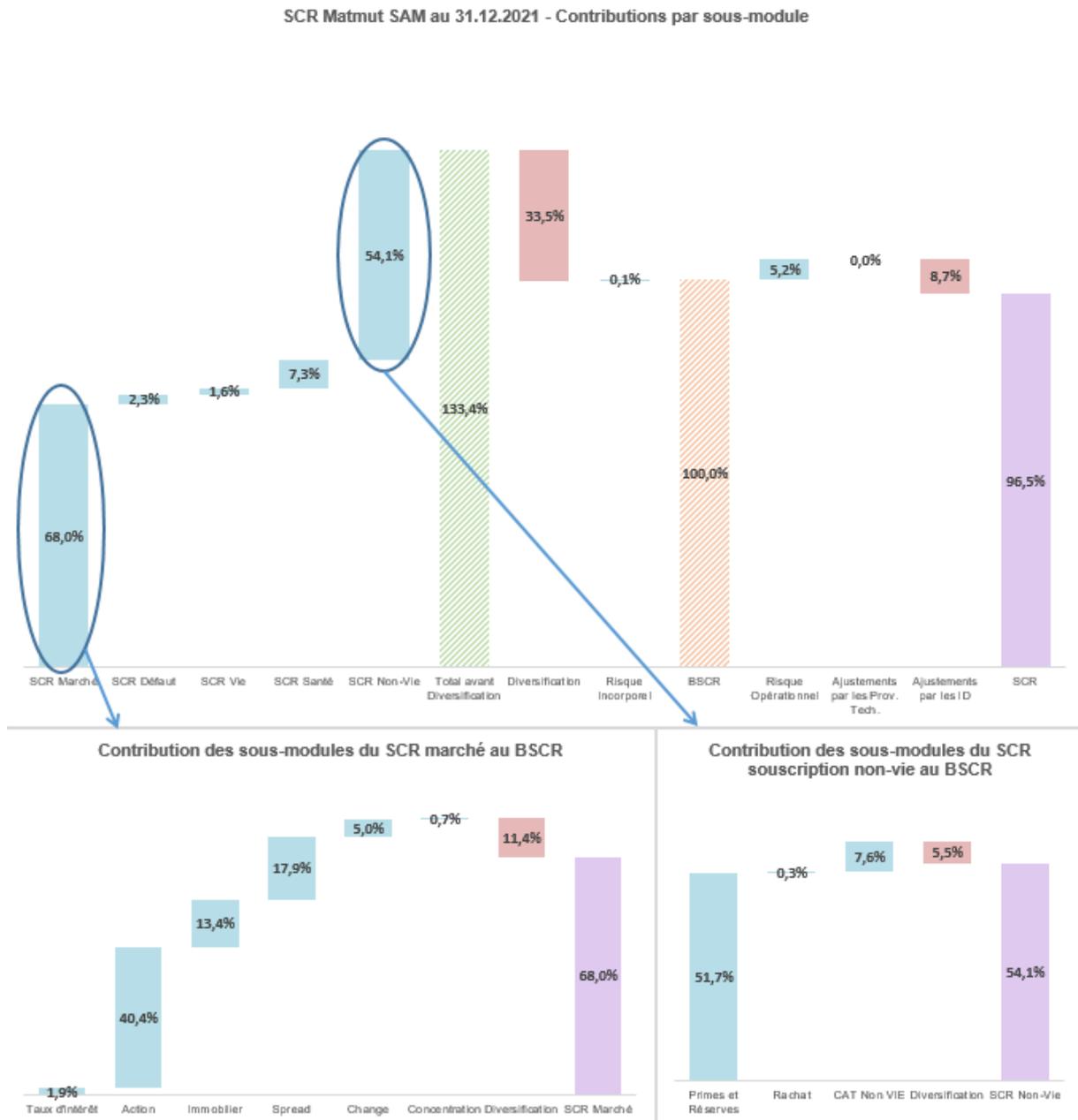
B.9. Autres informations

Il n'existe pas d'autre information importante relative au système de gouvernance.

PARTIE C - PROFIL DE RISQUE

Les risques auxquels Matmut Sam est exposée sont suivis et gérés dans la limite du cadre d'appétence aux risques qui se définit comme le niveau de risque agrégé que l'entreprise accepte de prendre pour mener à bien l'objectif de pérennité et de développement de son activité.

Le profil de risques, déterminé par le SCR, est composé comme suit :



Les risques les plus importants sont :

- **Le risque de souscription**, qui représente 63% du total du SCR de base (BSCR), essentiellement axé sur la non-vie (54,1%). Il porte principalement sur le risque de primes et réserves attaché à l'assurance automobile et habitation

- **Le risque de marché**, qui représente 68% du total du SCR de base (BSCR). A l'intérieur de ce risque, le portefeuille actions porte le poids le plus significatif (40,4%) du fait de la proportion des actifs soumis à ce risque dans le total des placements ainsi que par le niveau de choc appliqué sur ce type d'actifs.

Le risque de contrepartie est mineur (2,3%), et provient majoritairement des créances sur les réassureurs.

Enfin, **la diversification entre les modules de risques** représente 33,5% du SCR de base (BSCR).

C1- Risque de souscription

Le risque de souscription concerne les activités Non-Vie, Vie et Santé.

Exposition au risque de souscription

Le profil de risque de la mutuelle est relativement standard sur le marché de l'assurance.

Le risque de souscription est très majoritairement un risque de souscription « Non-Vie » et plus accessoirement des risques « Santé » et « Vie », du fait de la présence de garanties couvrant les dommages corporels dans les contrats.

Composition du risque de souscription

Le risque de souscription est segmenté en 3 sous-modules (activités non-vie, santé et vie).

► Risque de souscription Non-Vie

Ce risque couvre la quasi-totalité du risque de souscription, des engagements assurantiels de la mutuelle du fait de l'orientation de son activité principalement sur les lignes d'activité (LoB) Automobile, Responsabilité Civile, Dommages.

Il représente environ 86% du total de ces 3 sous modules de risques.

Ce risque de souscription non-vie comporte à la fois un risque de primes et de réserves ainsi qu'un risque catastrophe. Ce risque catastrophe est net de la réassurance souscrite. Dans ce module, le risque de mitigation n'est pas pris en compte ; il en est tenu compte dans le risque de contrepartie.

► Risque de souscription Santé

Ce risque correspond aux engagements au titre des garanties de dommages corporels incluses dans les contrats IARD et les garanties des contrats en assurance de personnes (Accidents de la Vie).

Il représente environ 12 % du total de ces 3 sous modules de risques.

Comme pour le risque non-vie, le risque santé est couvert par de la réassurance ; le montant de capital nécessaire à la couverture de ce risque est donc également en net de réassurance.

► Risque de souscription Vie

Ce risque correspond aux rentes en service issues des contrats non-vie (Indemnisation des dommages causés à des tiers).

Il représente environ 2 % du total de ces 3 sous modules de risques.

Concentration du risque de souscription

Compte tenu de la diversification du portefeuille de Matmut Sam (risques de masse sans particularités en termes de garanties), il n'est pas détecté de concentration importante.

Par ailleurs, la stratégie d'entreprise n'apparaît pas de nature à remettre en cause cette diversification.

Réduction du risque de souscription

Les risques de souscription non-vie sont couverts par des traités de réassurance qui portent sur les survenances sinistres les plus volatiles comme les aléas climatiques y compris catastrophes naturelles, les incendies graves ou les risques de responsabilité civile.

Ainsi, Matmut Sam dispose d'un programme de réassurance permettant de couvrir notamment les risques pouvant présenter des effets de cumul de survenance annuelle (notamment les risques climatiques, les risques de tempête et autres manifestations des forces de la nature ainsi que les risques de catastrophes naturelles) et / ou d'intensité (spécialement la responsabilité civile auto et non auto ainsi que les risques incendie).

La maîtrise des risques sur le portefeuille non-vie s'appuie également sur l'application des règles de sélection a priori et a posteriori sur une analyse des évolutions des profils de risques du portefeuille, sur l'analyse de la sinistralité constatée (fréquence et intensité) et sur la projection des évolutions probables de cette sinistralité (incluant l'environnement juridique, réglementaire ou de marché ainsi que les évolutions de produits).

Sensibilité du risque de souscription

Matmut Sam réalise chaque année, dans le cadre de l'ORSA, plusieurs scénarios de stress permettant de mesurer sa capacité de résistance à des chocs tant sur ses activités d'assurance que sur la gestion de ses actifs.

Le scénario de stress de souscription intègre des chocs techniques de période de retour élevées. Malgré les chocs appliqués, le ratio de solvabilité reste à un niveau supérieur au seuil réglementaire de 100%.

Dépendance entre les risques

La dépendance entre les risques est déterminée sur la base de la formule standard, en prenant en compte les matrices de corrélation. Des tests réalisés sur la base de la situation au 31 décembre 2021 permettent d'établir que le ratio de solvabilité s'élevant à 174% serait porté à 334% dans une hypothèse assez probable de non corrélation et à 94% dans une hypothèse très improbable de corrélation totale.

Ces résultats montrent une forte volatilité de la formule liée aux corrélations. Toutefois, même en présence d'une hypothèse non réaliste de corrélation totale des risques, le ratio de solvabilité reste proche du seuil réglementaire des 100%.

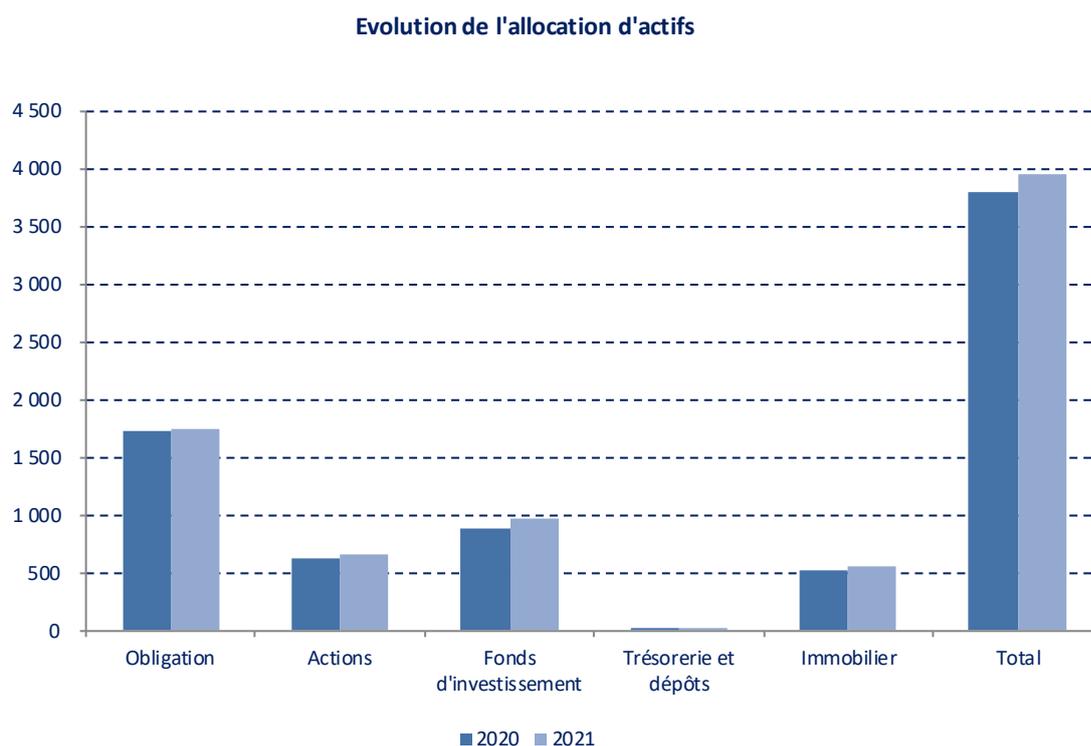
C2 – Risque de marché

Le risque de marché est défini par la réglementation comme le risque de perte, ou de changement défavorable de la situation financière résultant, directement ou indirectement, de fluctuations affectant le niveau et la volatilité de la valeur de marché des placements (actions, obligations, immobilier, monétaire), des passifs et des instruments financiers.

Exposition au risque de marché

Le total des actifs, en valeur de marché, représente 3 966 millions d'euros contre 3 801 millions d'euros en 2020. Cette augmentation s'explique notamment une évolution des plus-values latentes en lien avec les marchés actions, une revalorisation des immeubles et des actions non cotées.

La structure de risque du portefeuille d'investissement, ainsi que son évolution, sont représentées ci-dessous :



Le portefeuille d'actifs reflète une volonté de diversification des sources de revenus et des risques. La poche d'obligations représente une part importante de l'allocation du portefeuille et est en légère hausse par rapport à l'exercice 2020, notamment en lien avec les investissements réalisés sur l'exercice. Elle est principalement composée d'obligations privées et souveraines détenues en directes (avec également une part de fonds de diversifications obligataires : dettes privées, haut

rendement, etc...). Le rating moyen du portefeuille est de « A » pour une maturité moyenne de 15 ans.

La poche actions, composée principalement d'actions non cotées et de participations, augmente suite à des renforcements et des revalorisations

Parallèlement, les fonds d'investissement progressent du fait de la hausse des marchés et des achats de fonds actions avec une diversification géographique.

La composition du portefeuille d'investissement par classe est présentée dans le tableau en annexe S.02.01.02 « Bilan prudentiel ». Ces éléments donnent la mesure des expositions au risque de marché.

Exposition au risque de marché

Du point de vue « coût en capital réglementaire », l'allocation actuelle représente un SCR de marché de 769.5 millions d'euros au 31 décembre 2021 et se décompose de la façon suivante :

SCR Marché au 31-12-21		
Risque de marché après diversification	770	100%
<i>Risque Taux d'intérêt</i>	22	3%
<i>Risque Action</i>	458	59%
<i>Risque Immobilier</i>	152	20%
<i>Risque de Spread</i>	203	26%
<i>Risque de Concentration</i>	8	1%
<i>Risque de change</i>	57	7%
<i>Diversification</i>	-129	-17%

Sensibilité au risque de marché

Afin de tester la sensibilité aux risques de marché, différentes études sont menées. Les impacts de sensibilité aux taux et aux actions en termes de solvabilité sont évalués dans le cadre des travaux pour Matmut Sam comme toute entité affiliée à Sgam Matmut.

Ces scénarios de stress permettent de s'assurer de la capacité de Matmut Sam à servir ses engagements malgré des scénarios adverses.

C3 – Risque de crédit

Ce risque correspond à la mesure de l'impact sur les fonds propres de changements défavorables de la situation financière, résultant de fluctuations affectant la qualité de crédit d'émetteurs de valeurs mobilières, de contreparties ou de tout débiteur, auxquels Matmut Sam est exposée sous forme de risque de contrepartie, de risque lié à la marge ou de concentration du risque de marché.

Exposition au risque de crédit

Matmut Sam est soumise au risque de crédit pour les 2 types d'expositions prévues par la réglementation. Elle est plus particulièrement exposée au titre des expositions de type 1 du fait des

contrats de réassurance souscrits pour la couverture de ces différents engagements et des avoirs en banque.

Concentration du risque de crédit

Du point de vue de la réassurance, compte tenu de la diversification du portefeuille de réassureurs de l'entreprise, il n'est pas détecté de concentration importante sur les contreparties individuelles.

La diversification des réassureurs est formalisée via une limite d'engagement fixée à 20% de chaque programme, sauf cas particuliers. Par ailleurs, la stratégie d'entreprise n'apparaît pas de nature à remettre en cause cette diversification.

Atténuation du risque de crédit

Au-delà de la limite d'engagement par réassureur évoquée ci-dessus, Matmut Sam met en œuvre les règles internes édictées dans la politique de réassurance Groupe visant à atténuer le risque de contrepartie.

Sensibilité du risque de crédit

Compte tenu du poids du SCR de contrepartie dans le SCR global, ce risque de contrepartie ne fait actuellement pas l'objet de tests de résistance spécifiques.

C.4 Risque de liquidité

L'exposition au risque de liquidité se caractérise par un niveau minimal de liquidité des actifs à différentes échéances (inférieures à 1 mois notamment) calibré de façon à pouvoir faire face à un besoin anormal de liquidité en lien, par exemple, avec la survenance d'événements climatiques de type Lothar & Martin ou des gaps de trésorerie liés au non-paiement des primes.

Le besoin de liquidité est une dimension également prise en compte lors de la détermination de l'allocation d'actifs et est évidemment lié à la durée du passif. Plus précisément, il est apprécié en considérant les flux de trésorerie prospectifs et notamment ceux liés au passif (sinistralité, encaissement des primes, taxes, etc.) et en tenant particulièrement compte de l'incertitude associée : plus elle sera grande et plus le besoin de liquidité le sera.

Ainsi, l'allocation d'actifs retenue intègre cette contrainte de liquidité et son niveau d'illiquidité est suivi (montant du portefeuille dont la liquidité est supérieure à une année) dans le cadre du pilotage du risque mensuel.

Bénéfices attendus sur les primes futures

Matmut Sam détermine les bénéfices attendus inclus dans les primes futures par produit d'assurance, puis les réaffecte par ligne d'activité (LoB).

Au titre de l'exercice 2021, le montant des bénéfices attendus inclus dans les primes futures s'élève à 55,1 millions d'euros.

C5 – Risque opérationnel

Le risque opérationnel se définit comme le risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, personnes, systèmes internes ou résultant d'événements extérieurs.

Il trouve son origine sur des problématiques liées aux :

- processus : processus inadaptés, inadéquation de ressources, non-conformité réglementaire ;
- hommes : erreur de saisie, omission, retards, inadéquation des compétences, malveillances, fraudes ;
- système d'information : indisponibilité, détérioration des données, confidentialité, intrusion...

Les risques opérationnels incluent les risques de non-conformité définis comme le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière ou d'atteinte à la réputation suite au non-respect des dispositions réglementaires.

Exposition au risque opérationnel

Le risque opérationnel, mesuré par la formule standard, représente 5,4% du SCR.

Risques cyber

Un cyber risque se définit comme toute atteinte au bon fonctionnement des systèmes d'information (basé sur les principes de disponibilité, d'intégrité, de confidentialité, de sécurité, de traçabilité, de non répudiation).

Ce risque vise en particulier les cyber-attaques d'ampleur, avec des conséquences économiques significatives, la fragilisation de la protection des données personnelles, le risque de fraude aux données et enfin le risque de rançon.

Il prend la forme de dégradations / altérations du SI, telles que :

- Perte de données,
- Fuite ou perte de données/ divulgation de la donnée
- Dégradation de la donnée
- Compromission du SI (=perte de confiance)
- Défaut de conformité
- Perte de souveraineté / trop forte dépendance à une solution externalisée

Risques de non qualité des données

Les données sont au cœur de l'activité d'assurance et représentent de ce fait un actif central et un point d'attention pour l'entreprise. Dès lors, le risque de non maîtrise de la qualité des données et celui lié à l'incapacité d'exploiter ces données représentent un enjeu primordial pour les besoins de maîtrise de l'activité courante et du pilotage.

Le Groupe a mis en place une politique de qualité des données qui définit la gouvernance et les processus associés au contrôle des données. En particulier, il met en œuvre un ensemble de processus transverses d'identification, de documentation, d'évaluation et de contrôle des données visant à garantir la qualité des calculs des provisions techniques.

Risques d'interruption d'activité

Les risques de sécurité considèrent également les ruptures importantes ou durables de l'activité (incendie, pandémie, panne informatique...) qui peuvent avoir un impact important sur les collaborateurs, les biens, les clients ou la réputation du Groupe.

Le dispositif de gestion des situations susceptibles de compromettre la continuité d'activité est formalisée dans la politique de continuité d'activité.

Elle vise les situations d'indisponibilité des SI, des Locaux, des Ressources Humaines et la défaillance d'un sous-traitant avec notamment l'élaboration d'un plan de continuité d'activité, d'un plan de secours informatique et d'une procédure de gestion de crise.

Risques liés à la sous-traitance

Le Groupe a déployé une politique de sous-traitance qui définit le processus d'identification et de contrôle des sous-traitants.

Les activités confiées à des tiers font l'objet d'un suivi particulier. Les moyens prévus pour pallier le risque de défaillance ou l'indisponibilité d'un sous-traitant sont formalisés dans les contrats. La Sgam assure un contrôle des activités sous-traitées qu'il s'agisse de prestations de services ou de délégation de gestion.

Le dispositif de contrôle et de suivi s'appuie sur une cartographie des risques inhérents aux activités importantes/critiques déléguées. Il permet notamment de mettre régulièrement à jour la connaissance de l'organisation, des moyens techniques, humains, financiers et de contrôle des délégataires, d'évaluer le niveau de maîtrise des risques et d'en préconiser le renforcement le cas échéant.

Risques de non-conformité à la réglementation

Le risque de non-conformité se définit comme le risque auquel le Groupe est exposée en cas de manquement à des dispositions normatives pouvant entraîner une sanction judiciaire ou administrative, une perte financière significative ou porter atteinte à sa réputation.

Les nombreuses évolutions réglementaires demandent un ajustement permanent des processus afin d'être en conformité avec la réglementation. Ces évolutions et / ou ajustements peuvent demander des investissements importants.

La mise en œuvre du dispositif de vérification de la conformité porte en priorité pour le Groupe sur 5 thématiques : Gouvernance – Ethique et déontologie - Données personnelles – Sécurité financière et Protection de la clientèle (cf. infra § B.4).

Réduction du risque opérationnel

Pour maîtriser ses risques opérationnels, Matmut Sam s'appuie notamment sur des dispositifs du groupe tels que :

- la mise en place et l'application de politiques (présentées ci-dessus) : politique de contrôle interne, de sécurité de l'information et autres politiques spécifiques à certains risques opérationnels, notamment aux risques exposés ci-dessus

- la mise en œuvre d'outils de suivis des risques (via des cartographies de risques, la réalisation de contrôles réguliers, la collecte et le traitement des incidents, la définition et le suivi d'avancement de plans d'action),
- l'existence d'un plan de continuité d'activité, d'un plan de secours informatique et d'une procédure de gestion de crise,
- la souscription de polices d'assurance de nature à réduire l'impact financier en cas de survenance des risques (cyber notamment).

C6 – Autres risques importants

L'identification de ces risques s'appuie sur la cartographie des risques majeurs du Groupe Matmut.

Face à ces risques stratégiques n'entrant pas directement dans le calcul de SCR, le Groupe met en place des mesures d'atténuation tenant à la réalisation de veille, de mise en œuvre de processus de pilotage économique et de gestion des risques.

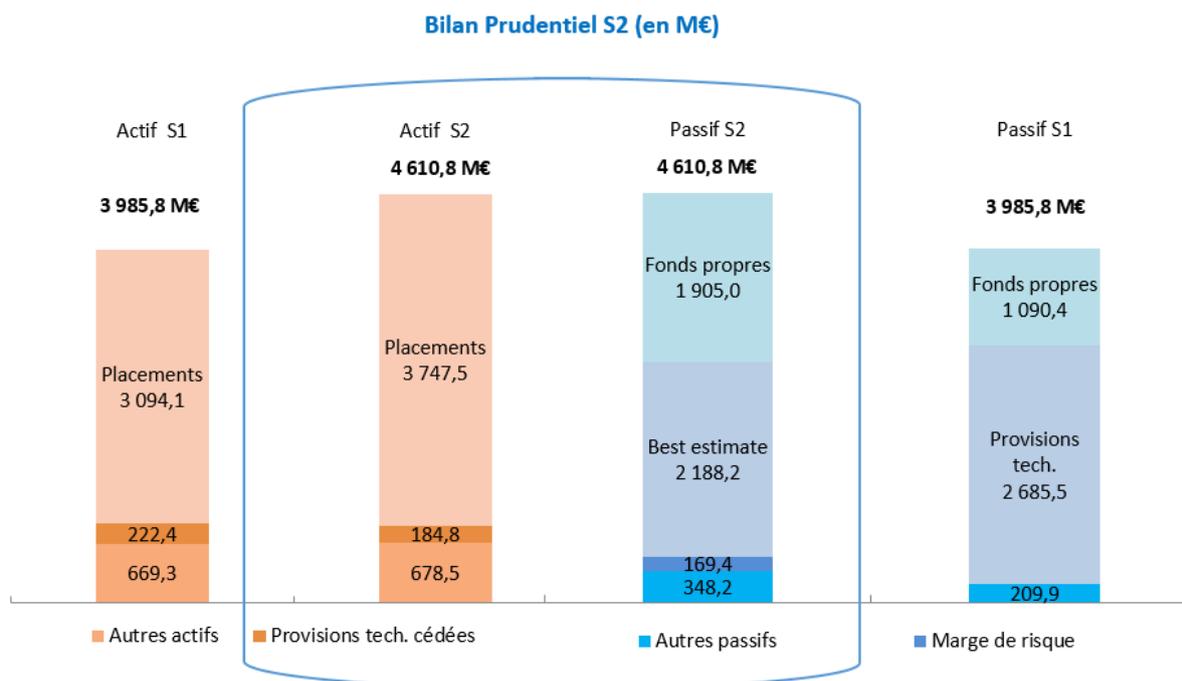
C7 – Autres informations

Il n'existe pas d'autre information importante concernant le profil de risque.

PARTIE D - VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

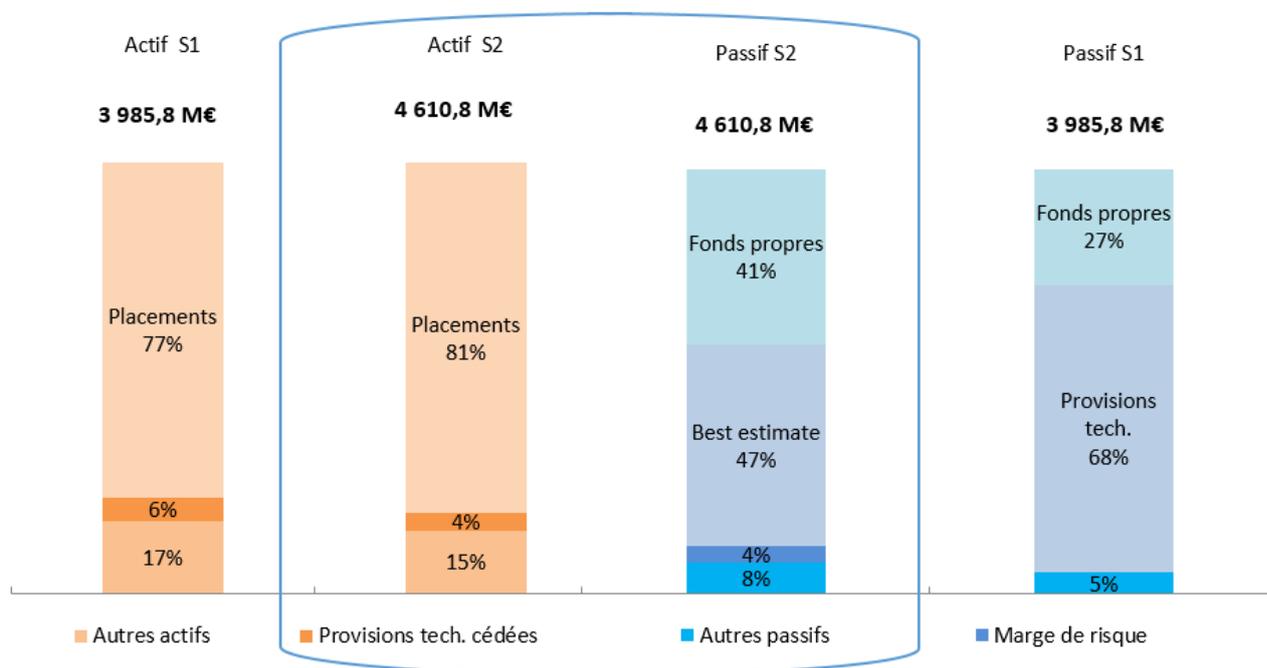
Le bilan 2021 se compose :

- à l'actif de 81% de placements (hors immobilier d'exploitation), de 4 % de provisions techniques cédées et d'actifs divers pour 15 %.
- au passif de 47% de best estimate, 41% de fonds propres, 4% de marge de risque et 8% d'autres passifs.



Les placements s'entendent hors immobilier d'exploitation.

Bilan Prudentiel S2 (en % et montant)



Montants en K€	Normes prudentielles	Normes comptables	Ecart
Investissements représentant les provisions des contrats en euros	3 743 159	3 089 819	653 339
Immobilier autre que celui détenu pour usage propre	231 574	143 741	87 832
Participations	697 390	371 051	326 338
Actions	72 106	47 021	25 085
Obligations	1 772 259	1 689 522	82 737
Fonds d'investissement	966 628	835 276	131 352
Dérivés	0	5	-5
Autres	3 203	3 203	0
Investissements représentant les provisions des contrats en UC	0	0	0
Immobilisations corporelles pour usage propre	351 438	291 555	59 883
Provisions techniques cédées	184 772	222 366	-37 594
Prêts	4 310	4 310	0
Impôts différés actif			0
Autres actifs	327 092	377 730	-50 638
Ecarts d'acquisition	1 879	38 071	-36 192
Actifs incorporels			0
Dépôts auprès des cédantes	543	543	0
Créances nées d'opérations d'assurance	69 060	69 060	0
Créances nées d'opérations de réassurance	22 236	22 236	0
Frais d'acquisition reportés		14 446	-14 446
Autres créances	207 297	207 297	0
Trésorerie	26 078	26 078	0
Autres			0
Total actif	4 610 770	3 985 780	624 991
Provisions techniques (meilleure estimation)	2 188 232	2 685 477	-497 245
Marge de risque	169 372		169 372
Impôts différés passif	98 794		98 794
Dettes subordonnées			0
Engagements sociaux	49 692	10 199	39 492
Autres provisions	1 422	1 422	0
Autres dettes	198 288	198 288	0
Dettes financières	31 551	31 551	0
Autres	166 737	166 737	0
Total passif	2 705 800	2 895 386	-189 587
Excédent de l'actif sur le passif	1 904 971	1 090 394	814 577

D1- Actifs

Actifs financiers et immobiliers

Le périmètre couvert est celui des actifs financiers et immobiliers, y compris ceux remis en garantie ou en nantissement.

Description des bases de données

Les données nécessaires à l'évaluation à des fins de solvabilité sont principalement extraites de l'applicatif de gestion financière (Titre V) qui comptabilise les stocks et flux des actifs financiers de Matmut Sam. Les données disponibles dans l'applicatif de gestion financière sont complétées par des données collectées par le prestataire OFI pour la transparence des fonds d'investissement. Des contrôles permettent de s'assurer de la cohérence des données entre l'applicatif de gestion financière, les comptes aux normes comptables et la base de données servant à l'établissement des comptes aux normes prudentielles.

Méthodologies et hypothèses de valorisation

Actions

Au 31 décembre, les actions cotées et les fonds d'investissement sont valorisées dans l'applicatif de gestion financière en valeur de marché sur base de la valorisation transmise par le dépositaire des titres.

Les actions non-cotées sont valorisées une fois par an à partir de la valorisation transmise par la société.

Fonds d'investissement

Au 31 décembre, les fonds d'investissement sont valorisés dans l'applicatif de gestion financière en valeur de marché sur base de la valorisation transmise par le dépositaire des titres.

Obligations

Les obligations cotées sont valorisées dans l'applicatif de gestion financière en valeur de marché sur base de la valorisation transmise par le dépositaire des titres. Les titres non cotés, représentant des créances subordonnées à durée indéterminée (TSDI) sur des organismes liés à l'économie sociale, sont valorisées à leur valeur comptable compte tenu de l'absence de matérialité.

Immobilier

Les immeubles et SCI sont valorisés sur la base de rapports d'expertise réalisés par roulement tous les cinq ans par des experts immobiliers ayant la connaissance du marché local et, chaque année, par des certifications de ces mêmes experts qui font évoluer ou non la valorisation de ces biens en fonction notamment des travaux effectués et du comportement du marché local. En ce qui concerne les SCPI, la valorisation retenue est celle transmise par la société.

Les immeubles en cours sont valorisés au prix décaissé au jour de l'inventaire.

En ce qui concerne les SCI, un calcul de valorisation est effectué sur la base de la valeur d'expertise des immeubles détenus + (capitaux propres – valeur nette comptable des immeubles).

Analyse d'écart entre les évaluations normes françaises et normes prudentielles

En normes comptables françaises, les actifs sont, à l'acquisition, enregistrés à leurs coûts historiques. Par la suite, la valeur nette comptable reflète le coût historique corrigé, le cas échéant, des amortissements et des éventuelles provisions pour dépréciation durable. La valeur prudentielle est obtenue sur la base des méthodologies décrites précédemment.

Autres actifs

Méthodologies et hypothèses de valorisation

Les écarts d'acquisition (ou goodwill) et les frais d'acquisition reportés sont sans valeur en normes prudentielles.

Les actifs incorporels sont valorisés à zéro, à l'exception des droits au bail pour lesquels il est retenu la valeur d'expertise.

La valeur retenue pour les actifs corporels d'exploitation est une valeur de revente estimée à leur coût d'acquisition net des amortissements pratiqués. Ceci, à l'exception des agencements et installations, ainsi que des matériels et mobilier de bureau, dont la valeur de revente est considérée comme nulle.

N'étant pas matériels, les autres postes, dont le dénouement est inférieur à 6 mois, ne font pas l'objet d'une actualisation.

Autres postes

Les actifs incorporels sont valorisés à zéro en normes prudentielles.

La valeur retenue pour les actifs corporels d'exploitation est la valeur nette comptable.

Les créances et la trésorerie sont valorisées à la valeur comptable.

En normes comptables françaises, les autres actifs incluent les intérêts courus et les décotes obligataires. En normes prudentielles, ces postes participent à la valorisation des actifs financiers.

Analyse d'écart entre les évaluations normes françaises et normes prudentielles

En normes comptables françaises, les actifs sont, à l'acquisition, enregistrés à leurs coûts historiques. Par la suite, la valeur nette comptable reflète le coût historique corrigé, le cas échéant, des amortissements et des éventuelles provisions pour dépréciation durable. La valeur prudentielle est obtenue sur la base des méthodologies décrites précédemment.

Montants en K€	Normes prudentielles	Normes comptables	Ecart
Investissements représentant les provisions des contrats en euros	3 743 159	3 089 819	653 339
Immobilier autre que celui détenu pour usage propre	231 574	143 741	87 832
Participations	697 390	371 051	326 338
Actions	72 106	47 021	25 085
Obligations	1 772 259	1 689 522	82 737
Fonds d'investissement	966 628	835 276	131 352
Dérivés	0	5	-5
Autres	3 203	3 203	0

Engagements hors bilan

Le mécanisme de solidarité financière est prévu aux articles 4 à 7 des conventions d'affiliation à Sgam Matmut.

Sa mise en œuvre est sollicitée par toute entreprise affiliée dès que son ratio de couverture sur la base de son SCR devient inférieur au seuil de 110%.

L'aide apportée doit permettre à l'entreprise affiliée bénéficiaire de retrouver un niveau de fonds propres appelé capital limite qui correspond au minimum de fonds propres économiques dont doit disposer l'affiliée pour mener à bien son plan stratégique. Ce capital limite est calculé et validé chaque année par les instances de Sgam Matmut dans le cadre du processus ORSA.

Les capitaux éligibles à la solidarité financière sont constitués des fonds propres éligibles au SCR et excédentaires au capital limite.

Préalablement à la contribution de chaque affiliée à la solidarité financière, l'affiliée Matmut Sam assure le versement d'une contribution forfaitaire jusqu'à 7 millions d'euros. Le solde de l'aide est ensuite réparti entre l'ensemble des affiliées au prorata des fonds propres éligibles de chacune, au-delà de leur capital limite.

Ce mécanisme n'a pas été pas actionné en 2021.

D2 – Provisions techniques

Les provisions techniques représentent des réserves constituées par Matmut Sam pour faire face à ses engagements d'assurance, pris envers ses assurés en vertu des garanties souscrites.

Les provisions techniques sont inscrites au bilan en normes prudentielles à leur valeur économique qui correspond à une valeur de transfert.

Leur montant est égal à la somme de la meilleure estimation des engagements et d'une marge de risque.

Elles doivent répondre au principe imposé par le législateur qui est celui des engagements réglementés et doivent à tout instant être représentées par des actifs équivalents.

Le tableau S.02.01.02 figurant en annexe du présent rapport présente la valeur des provisions techniques.

Provisions techniques par ligne d'activité

Le tableau ci-dessous présente les provisions techniques, en normes françaises et prudentielles, par activité :

Montants en K€		Provisions brutes		Provisions cédées	
		Normes prudentielles	Normes comptables	Normes prudentielles	Normes comptables
Assurance de frais médicaux	Provisions techniques	1 339	3 302	0	0
	Meilleure estimation	990			
	Marge de risque	350			
Assurance de protection du revenu	Provisions techniques	91 634	127 345	0	0
	Meilleure estimation	77 207			
	Marge de risque	14 427			
Assurance de responsabilité civile automobile	Provisions techniques	1 096 774	1 270 605	27 431	42 363
	Meilleure estimation	1 036 655			
	Marge de risque	60 119			
Autre assurance des véhicules à moteur	Provisions techniques	134 058	128 513	1 358	1 342
	Meilleure estimation	102 117			
	Marge de risque	31 941			
Assurance incendie et autres dommages aux biens	Provisions techniques	441 257	466 961	123 885	140 064
	Meilleure estimation	409 954			
	Marge de risque	31 303			
Assurance de responsabilité civile générale	Provisions techniques	275 995	290 383	32 097	38 597
	Meilleure estimation	259 206			
	Marge de risque	16 788			
Assurance de protection juridique	Provisions techniques	25 407	44 130	0	0
	Meilleure estimation	20 328			
	Marge de risque	5 079			
Assurance d'assistance	Provisions techniques	14 834	16 456	1	1
	Meilleure estimation	8 755			
	Marge de risque	6 079			
Assurance de pertes pécuniaires diverses	Provisions techniques	110	114	0	0
	Meilleure estimation	98			
	Marge de risque	12			
Autres assurances / réassurance	Provisions techniques	276 196	337 670	0	0
	Meilleure estimation	272 923			
	Marge de risque	3 273			
TOTAL	Provisions techniques	2 357 604	2 685 477	184 772	222 366
	Meilleure estimation	2 188 232			
	Marge de risque	169 372			

En normes prudentielles, les provisions techniques brutes, marge de risque comprise, s'élèvent à 2,358 milliards d'euros (contre 2,685 milliards d'euros en normes françaises). Les provisions cédées en réassurance sont de 185 millions d'euros (contre 222 millions d'euros en normes françaises) ; soit un taux de cession global de 7,8% (8,2% en normes françaises).

Bases, méthodes et principales hypothèses

Les provisions techniques regroupent :

- Le best estimate de primes,
- Le best estimate de sinistres,
- La marge de risque.

Pour prendre en compte la réassurance, les best estimates de primes et sinistres donnent lieu à la détermination des créances qui correspondent aux montants recouvrables auprès des réassureurs. Conformément aux spécifications techniques, les créances de réassurance « best estimate » sont ajustées du risque de contrepartie.

Segmentation

Les calculs sont réalisés selon une segmentation par groupe homogène de risque, qui permet un niveau de détail suffisant et satisfaisant pour l'établissement des comptes tant en normes françaises qu'en normes prudentielles.

Best estimate

Pour les activités « Non Vie » (IARD et Santé), les provisions best estimate sont déterminées en distinguant :

- Le best estimate de primes : celui-ci est calculé au titre des engagements futurs pris par l'entreprise et pour lesquels aucune action pour modifier l'engagement n'est envisageable (révision des cotisations, résiliation)
- Le best estimate de sinistres : cette provision prend en compte tous les sinistres qui se sont produits (déclarés ou non encore déclarés) et non encore réglés ou seulement partiellement réglés.

Pour ces deux évaluations, après détermination des différents flux constitutifs de ces provisions (cotisations, prestations, recours, frais...), à l'aide de méthodologies actuarielles standards, l'actualisation est effectuée avec la courbe des taux retenue – au 31 décembre 2021 - fournie par l'EIOPA, sans ajustement.

Marge de risque

Le calcul de la marge de risque repose sur la méthode du « Cost of Capital » qui actualise les SCR futurs à un taux de 6%. La méthode utilisée par Matmut Sam consiste à projeter individuellement les sous modules de SCR, hors marché, sous l'hypothèse que l'activité devienne un run-off, puis de les agréger pour en déduire un SCR de référence.

Niveau d'incertitude lié à la valeur des provisions techniques

Il porte principalement sur l'évolution de l'inflation et des taux d'intérêts, mais également la réglementation et la jurisprudence en matière d'indemnisation.

Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance

En ce qui concerne la meilleure estimation des créances de réassurance, les estimations relatives aux provisions pour primes et celles relatives aux provisions pour sinistres à payer sont réalisées séparément.

Les créances de réassurance figurant à l'actif du bilan font l'objet d'un calcul best estimate par ligne d'activité et par survenance ; il est également tenu compte d'une ventilation par réassureur afin de prendre en compte les pertes probables du fait d'un risque de défaut de la contrepartie.

Informations complémentaires

Matmut Sam n'a recours à aucune des mesures transitoires prévues par la réglementation prudentielle (sur les provisions techniques, sur les taux et sur les chocs actions). Elle n'applique ni la correction pour volatilité, ni l'ajustement égalisateur. De même, il n'est pas appliqué de paramètres propres à son profil de risque.

D3 – Autres passifs

Méthodologies et hypothèses de valorisation

La provision pour égalisation est mise à zéro car sans fondement en réglementation prudentielle.

Les éventuels emprunts bancaires sont valorisés en tenant compte des flux futurs actualisés.

Les engagements sociaux sont valorisés selon les principes de la norme IAS 19.

Impôts différés passifs

- Impôts différés résultant de la différence de valorisation S1/S2 :
 - Pour chaque rubrique du bilan, la base fiscale en normes françaises est comparée à la valeur en norme Solvabilité 2 et un impôt différé est constaté sur cette différence.
 - Le taux d'imposition retenu pour 2021 est de 25.83% (taux de droit commun auquel s'ajoute une contribution additionnelle), sauf régimes particuliers (ex : régime des plus ou moins-values long terme).
 - Les impôts différés calculés sur les écarts de valorisation entre les normes françaises et la norme Solvabilité 2 sont nettés au bilan.
- Impôts différés liés aux déficits reportables, crédits d'impôts reportables, reports et sursis d'imposition, le cas échéant :
 - Les éventuels crédits sont activés à due concurrence de l'impôt différé passif figurant au bilan (par simplification, l'ensemble est netté au bilan).
 - Le taux d'imposition retenu est le taux applicable à l'exercice de dénouement estimé de la situation d'imposition différée.

En normes comptables, aucun impôt différé n'est constaté.

Le tableau ci-après présente la ventilation de l'impôt différé net passif de 98,8 millions d'euros au bilan de Matmut Sam :

Montants en K€	Actif	Passif
Impôt différé sur les plus ou moins-values latentes sur les titres subordonnés (côté émetteur)		
Impôts différés sur les actifs incorporels (hors goodwill, marques, etc)	9 348	
Impôts différés sur les plus ou moins-values latentes sur les actifs de placement		62 895
Impôts différés sur les plus-values en sursis d'imposition		90
Impôts différés sur les écarts de provisions techniques	9 711	53 333
Impôts différés sur les différences temporaires		
Impôts différés sur les déficits fiscaux reportables et les crédits d'impôts		
Impôts différés sur les FAR (Frais d'acquisition reportés)	3 731	
Autres impôts différés		5 267
Total impôts différés nets	22 790	121 585

Autres postes

Les dettes pour dépôts espèces des réassureurs, les dettes nées d'opérations d'assurance et les dettes nées d'opérations de réassurance sont valorisées à la valeur comptable.

En normes comptables françaises, les autres passifs incluent les surcotes obligatoires. En normes prudentielles, ce poste participe à la valorisation des actifs financiers.

Analyse d'écart entre les évaluations en normes françaises et normes prudentielles

L'écart constaté sur la valorisation des provisions de retraite s'explique par le fait que les engagements de retraite ne sont pas comptabilisés dans les comptes statutaires et mentionnés en annexe.

Engagements hors bilan

Le mécanisme de solidarité financière prévu dans les conventions d'affiliation à Sgam Matmut est décrit au chapitre D.1 Rubrique Engagements hors bilan. Il n'a pas été actionné en 2021.

D4 – Méthodes de valorisation alternatives

Aucune méthode de valorisation alternative n'est utilisée.

D5 – Autres informations

Il n'existe pas d'autre information importante concernant la valorisation des actifs et des passifs à des fins de solvabilité.

PARTIE E - GESTION DU CAPITAL

E1- Fonds propres

Les principes, objectifs et procédures de gestion des fonds propres sont définis par la politique de gestion du capital du Groupe, faisant l'objet d'un réexamen au moins une fois par an et approuvée par le conseil d'administration.

Matmut Sam gère ses fonds propres de manière à pouvoir disposer à tout moment de fonds propres suffisants (quantitativement et qualitativement) afin de respecter un seuil, traduit par un niveau de capital économique interne minimum : le capital limite.

Les fonds propres économiques sont les suivants :

Montants en K€	2021	2 020	2021 / 2020
Fonds propres	1 090 394	1 108 471	-1,6%
Capital en actions ordinaires			
Capital en primes d'émission lié au capital en actions ordinaires			
Fonds initial	200 000	200 000	
Réserves et résultat	890 394	908 471	-2,0%
Dettes subordonnées			
Intérêts minoritaires			
Autres			
Ecarts d'évaluation entre comptes normes françaises et Solvabilité 2	814 577	564 426	44,3%
Evaluation en valeur de marché des placements	713 222	585 438	21,8%
Annulation des FAR	-14 446	-14 633	-1,3%
Revalorisation des PT y compris MR	327 873	192 347	70,5%
Revalorisation des Créances de réassurance	-37 594	-30 075	25,0%
Réévaluation autres actifs	-36 192	-37 807	-4,3%
Réévaluation autres passifs	-39 492	-37 348	5,7%
Impôts différés	-98 794	-93 494	5,7%
Ecart d'évaluation des dettes subordonnées			
Autres	0	0	
Dettes subordonnées non incluses dans les fonds propres Solvabilité 2	0	0	
Fonds propres Solvabilité 2	1 904 971	1 672 898	13,9%

La structure des fonds propres par niveau est présentée dans le tableau qui suit. Aucun changement notable n'est intervenu dans cette structure (tant qualitativement que quantitativement) depuis la précédente période de référence

A noter qu'aucune mesure transitoire visée à l'article 308 ter, paragraphes 9 et 10 de la directive 2009/138/CE (concernant les éléments de fonds propres émis avant le 1^{er} janvier 2016) n'est utilisée.

Montants en K€

2 021

2 020

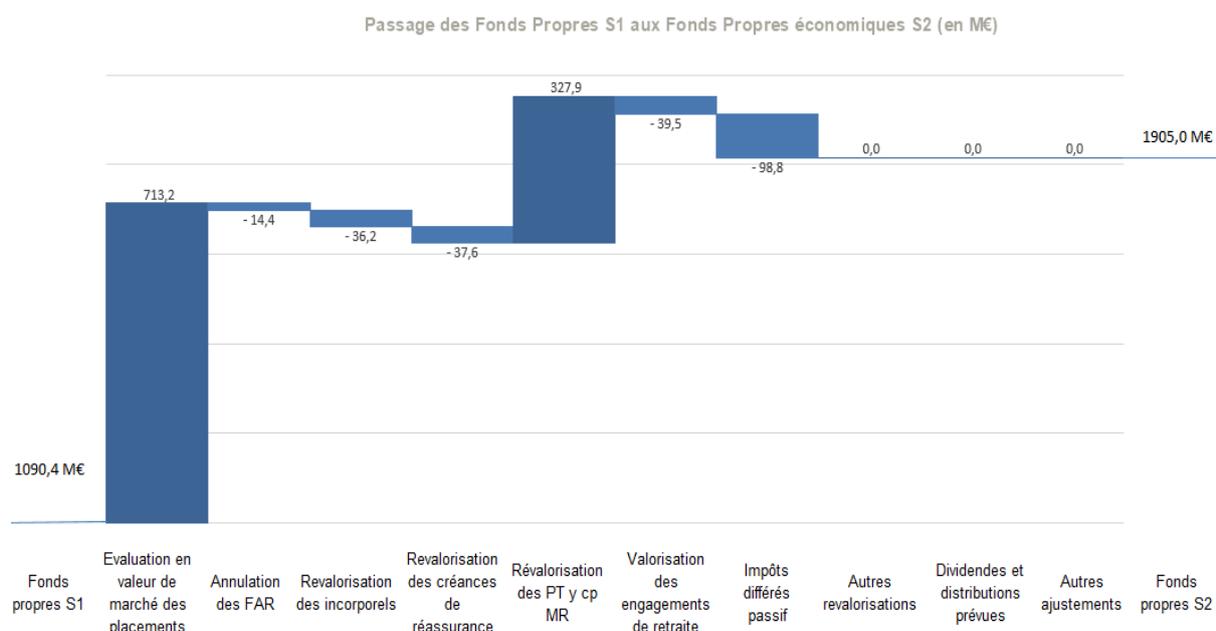
2021 / 2020

Provisions techniques brutes y compris marge de risque	2 357 604	2 451 144	-3,8%
Fonds propres de base	1 904 971	1 672 898	13,9%
niveau 1 non restreint	1 904 971	1 672 898	13,9%
niveau 1 restreint			
niveau 2			
niveau 3			
Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR	1 904 971	1 672 898	13,9%
niveau 1 non restreint	1 904 971	1 672 898	13,9%
niveau 1 restreint			
niveau 2			
niveau 3			
MCR	303 669	303 665	0,0%
Ratio de couverture du MCR	627,3%	550,9%	13,9%
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	1 904 971	1 672 898	13,9%
niveau 1 non restreint	1 904 971	1 672 898	13,9%
niveau 1 restreint			
niveau 2			
niveau 3			
SCR	1 092 028	969 090	12,7%
Ratio de couverture du SCR	174,4%	172,6%	1,1%

Aucune clause ni condition importante n'est attachée aux principaux éléments de fonds propres de la mutuelle. Aucune mesure transitoire visée à l'article 308 ter, paragraphes 9 et 10 de la directive 2009/138/CE (concernant les éléments de fonds propres émis avant le 1^{er} janvier 2016) n'est utilisée. La mutuelle n'envisage pas de lever des fonds propres externes.

Le ratio de solvabilité 2021 s'élève à 174,4 % contre 172,6 % en 2020. La hausse des fonds propres (+232 K€) entraîne une augmentation du ratio de solvabilité en raison de la hausse du SCR (+123 millions d'euros).

Le passage du bilan en normes françaises au bilan en normes prudentielles s'effectue comme suit :



E2 – Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

Informations quantitatives sur le capital de solvabilité requis

Dans le cadre des trois évaluations prévues par l'ORSA, Matmut Sam démontre que la formule standard est adéquate avec son portefeuille, tant pour ses activités d'assurance que pour ses actifs financiers.

Par ailleurs, il est ici rappelé que :

- Matmut Sam n'a recours à aucune des mesures transitoires prévues par la réglementation prudentielle (sur les provisions techniques, sur les taux et sur les chocs actions),
- elle n'applique ni la correction pour volatilité, ni l'ajustement égalisateur
- de même, il n'est pas appliqué de paramètres propres à son profil de risque.

Le calcul du capital de solvabilité requis est réalisé avec la formule standard. Les résultats, pour l'année 2021, sont détaillés dans le tableau ci-après :

Matmut SAM Composition SCR (Formule Standard) - en M€	2021	2020	2021/2020
Risque de marché	769,5	624,7	23,2%
Risque de défaut des contreparties	26,3	21,8	20,8%
Risque VIE	18,6	19,7	-5,6%
Risque SANTE	82,9	84,9	-2,3%
Risque NON VIE	612,5	600,2	2,0%
Somme des modules hors Int/Op/Adj	1 509,9	1 351,3	11,7%
Diversification entre modules de risques	-379,2	-351,0	8,0%
SCR Intangibles	1,5	1,5	-1,0%
SCR Opérationnel	58,7	60,7	-3,4%
SCR d'ajustement	-98,8	-93,5	5,7%
BSCR	1 132,1	1 001,8	13,0%
SCR	1 092,0	969,1	12,7%
MCR	303,7	303,7	0,0%

Matmut Sam affiche un SCR de 1 092 millions d'euros, dont les deux principaux risques sont le risque de marché et le risque de souscription non-vie.

Le SCR augmente de 122,9 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2020, soit une évolution à la hausse de 12,7%.

Le MCR est de 303,7 millions d'euros, stable par rapport à l'année 2020.

Le MCR est calculé dans le respect de la méthode décrite dans les textes en vigueur. Le montant obtenu par ce calcul est supérieur au seuil défini par la directive Solvabilité 2 (2,2 millions d'euros) et se situe dans la fourchette de 25 % à 45 % du SCR prévue par cette même directive.

L'ajustement du SCR au titre de la capacité d'absorption des pertes par les impôts différés s'élève à 98,8 millions d'euros au 31 décembre 2021.

L'approche basée sur le taux d'imposition moyen est retenue pour le calcul de l'ajustement visant à tenir compte de la capacité d'absorption de perte des impôts différés.

Cette capacité d'absorption de perte des impôts différés est justifiée intégralement par la reprise de passifs d'impôts différés. Il n'est tenu compte d'aucun report de bénéfices d'exercices antérieurs ni de probables bénéfices économiques imposables futurs.

E3 – Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

Ce paragraphe est sans objet pour Matmut Sam qui n'utilise pas de modèle interne.

E4 – Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

Ce paragraphe est sans objet pour Matmut Sam qui n'utilise pas de modèle interne.

E5 – Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

Les résultats des projections réalisées dans le cadre de l'ORSA permettent d'établir que les fonds propres économiques de Matmut Sam, y compris dans un contexte de chocs, couvrent ses exigences réglementaires en termes de couverture des MCR et SCR.

E6 – Autres informations

Aucune information importante ou qualifiée comme telle n'est à mentionner en complément.

**Rapport sur la solvabilité
et
la situation financière**

Matmut Sam

ANNEXE

ETATS DE REPORTING QUANTITATIFS PUBLICS

**Données au 31 décembre 2021
en milliers d'euros**

S.02.01.02

Bilan

		Valeur Solvabilité II
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	1 879
Actifs d'impôts différés	R0040	0
Excédent du régime de retraite	R0050	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	351 438
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	3 743 159
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	231 574
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	697 390
Actions	R0100	72 106
Actions - cotées	R0110	5 429
Actions - non cotées	R0120	66 677
Obligations	R0130	1 772 259
Obligations d'État	R0140	334 208
Obligations d'entreprise	R0150	1 005 673
Titres structurés	R0160	432 377
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	966 628
Produits dérivés	R0190	0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	2 709
Autres investissements	R0210	493
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	4 310
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	4 310
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	184 772
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	184 772
Non-vie hors santé	R0290	184 772
Santé similaire à la non-vie	R0300	
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	543
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	69 060
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	22 236
Autres créances (hors assurance)	R0380	207 297
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	26 078
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	
Total de l'actif	R0500	4 610 770

Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	2 081 408
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	1 988 435
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	1 837 113
Marge de risque	R0550	151 322
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	92 973
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
Meilleure estimation	R0580	78 197
Marge de risque	R0590	14 776
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	276 196
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	
Marge de risque	R0640	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	276 196
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
Meilleure estimation	R0670	272 923
Marge de risque	R0680	3 273
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	1 422
Provisions pour retraite	R0760	49 692
Dépôts des réassureurs	R0770	5 319
Passifs d'impôts différés	R0780	98 794
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	30 479
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	1 072
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	0
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	2 454
Autres dettes (hors assurance)	R0840	158 965
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	
Total du passif	R0900	2 705 800
Excédent d'actif sur passif	R1000	1 904 971

S.05.01.02 - 01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)													Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total
Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens		
C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200	
Primes émises																	
Brut - assurance directe	R0110	8 027	174 184		354 958	567 756		339 157	83 550		79 932	134 263	163				1 741 991
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120		267		81			455									802
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130																
Part des réassureurs	R0140	44	476		5 559	8 114		37 060	929								52 182
Net	R0200	7 983	173 974		349 481	559 643		302 552	82 621		79 932	134 263	163				1 690 611
Primes acquises																	
Brut - assurance directe	R0210	8 040	174 494		356 002	569 422		340 669	83 017		79 826	134 304	143				1 745 918
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220		267		81			455									802
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230																
Part des réassureurs	R0240	44	476		5 559	8 114		37 060	929								52 182
Net	R0300	7 996	174 284		350 525	561 308		304 064	82 088		79 826	134 304	143				1 694 538
Charge des sinistres																	
Brut - assurance directe	R0310	268	33 234		276 175	439 278		255 464	58 898		17 339	60 089	58				1 140 803
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320		409		126			0	-133								402
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330																
Part des réassureurs	R0340				5 367	1 868		15 811	-297			1					22 749
Net	R0400	268	33 643		270 934	437 410		239 652	59 062		17 339	60 089	58				1 118 455
Variation des autres provisions techniques																	
Brut - assurance directe	R0410		-4		25 010	-619		-1 966	-373								22 048
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420																
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430																
Part des réassureurs	R0440																
Net	R0500		-4		25 010	-619		-1 966	-373								22 048
Dépenses engagées	R0550	3 184	49 515	0	109 050	208 833	0	138 051	26 557	0	32 007	52 338	44	0	0	0	619 581
Autres dépenses	R1200																
Total des dépenses	R1300																619 581

S.05.01.02 - 02

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie					Engagements de réassurance vie			
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	Total
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises										
Brut	R1410									
Part des réassureurs	R1420									
Net	R1500									
Primes acquises										
Brut	R1510									
Part des réassureurs	R1520									
Net	R1600									
Charge des sinistres										
Brut	R1610									
Part des réassureurs	R1620									
Net	R1700									
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710									
Part des réassureurs	R1720									
Net	R1800									
Dépenses engagées	R1900									
Autres dépenses	R2500									
Total des dépenses	R2600									

S.12.01.02

Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	Assurance santé (assurance directe)		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)				
		Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties				Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties							
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010																
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020																
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																	
Meilleure estimation																	
Meilleure estimation brute	R0030								272 923		272 923						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080																
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0090								272 923		272 923						
Marge de risque	R0100								3 273		3 273						
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques																	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110																
Meilleure estimation	R0120																
Marge de risque	R0130																
Provisions techniques - Total	R0200								276 196		276 196						

S.17.01.02

Provisions techniques non-vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée								Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée			Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie	
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle		Réassurance dommages non proportionnelle
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160		C0170
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010																	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050																	
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																		
Meilleure estimation																		
<i>Provisions pour primes</i>																		
Brut - total	R0060	-1 646	-16 150		24 467	42 262		24 556	5 107		-15 109	735	69					64 291
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140					13		954										967
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	-1 646	-16 150		24 467	42 250		23 602	5 107		-15 109	735	69					63 325
<i>Provisions pour sinistres</i>																		
Brut - total	R0160	2 636	93 357		1 012 189	59 855		385 397	254 100		35 437	8 020	29					1 851 018
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240				27 431	1 346		122 931	32 097			1						183 805
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	2 636	93 357		984 758	58 509		262 466	222 002		35 437	8 019	29					1 667 213
Total meilleure estimation - brut	R0260	990	77 207		1 036 655	102 117		409 954	259 206		20 328	8 755	98					1 915 310
Total meilleure estimation - net	R0270	990	77 207		1 009 225	100 759		286 068	227 109		20 328	8 754	98					1 730 538
Marge de risque	R0280	350	14 427		60 119	31 941		31 303	16 788		5 079	6 079	12					166 098
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques																		
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290																	
Meilleure estimation	R0300																	
Marge de risque	R0310																	
Provisions techniques - Total																		
Provisions techniques - Total	R0320	1 339	91 634		1 096 774	134 058		441 257	275 995		25 407	14 834	110					2 081 408
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330				27 431	1 358		123 885	32 097			1						184 772
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0340	1 339	91 634		1 069 344	132 700		317 371	243 898		25 407	14 834	110					1 896 636

S.19.01.21 - 01 Accident

Sinistres en non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0020	1
--	-------	---

**Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)**

Année		Année de développement										Pour l'année en cours C0170	Somme des années (cumulés) C0180				
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9			10 & +			
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100			C0110			
Précédentes	R0100													52 821	R0100	52 821	52 821
N-9	R0160	586 017	211 937	49 055	24 421	20 083	19 105	11 011	16 826	13 913	4 908			R0160	4 908	957 276	
N-8	R0170	575 214	229 041	48 612	21 030	18 673	24 787	18 113	6 085	7 390				R0170	7 390	948 945	
N-7	R0180	594 420	238 253	49 016	24 622	21 127	15 353	11 072	19 449					R0180	19 449	973 312	
N-6	R0190	569 950	202 324	45 039	22 775	19 153	12 459	15 485						R0190	15 485	887 184	
N-5	R0200	610 948	222 628	59 121	40 804	26 628	38 091							R0200	38 091	998 220	
N-4	R0210	606 711	222 186	51 735	28 826	27 695								R0210	27 695	937 153	
N-3	R0220	654 299	247 075	53 370	38 828									R0220	38 828	993 571	
N-2	R0230	644 261	279 961	71 161										R0230	71 161	995 383	
N-1	R0240	551 066	209 028											R0240	209 028	760 095	
N	R0250	654 036												R0250	654 036	654 036	
Total												R0260	1 138 893	9 157 997			

**Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées
(valeur absolue)**

Année		Année de développement										Fin d'année (données actualisées) C0360				
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9		10 & +			
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290		C0300			
Précédentes	R0100													266 247	R0100	266 364
N-9	R0160					97 632	79 972	71 098	64 036	50 809	46 991			R0160	46 927	
N-8	R0170				113 339	81 521	60 730	41 984	35 963	31 653				R0170	31 595	
N-7	R0180			133 354	108 246	89 196	80 502	75 742	56 297					R0180	56 181	
N-6	R0190		210 438	143 148	118 598	95 594	81 906	64 975						R0190	64 797	
N-5	R0200	466 539	250 668	206 078	172 342	160 792	135 456							R0200	135 131	
N-4	R0210	468 896	266 431	206 859	196 796	148 663								R0210	148 308	
N-3	R0220	487 667	256 611	213 753	191 704									R0220	191 313	
N-2	R0230	524 272	289 918	207 133										R0230	206 675	
N-1	R0240	455 390	216 794											R0240	216 352	
N	R0250	487 068												R0250	487 375	
Total												R0260	1 851 018			

S.23.01.01 - 01

Fonds propres

	Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35					
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010				
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	200 000	200 000		
Comptes mutualistes subordonnés	R0050				
Fonds excédentaires	R0070				
Actions de préférence	R0090				
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110				
Réserve de réconciliation	R0130	1 704 971	1 704 971		
Passifs subordonnés	R0140				
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160				
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180				
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220				
Déductions					
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230				
Total fonds propres de base après déductions	R0290	1 904 971	1 904 971		
Fonds propres auxiliaires					
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310				
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320				
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330				
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340				
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350				
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360				
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370				
Autres fonds propres auxiliaires	R0390				
Total fonds propres auxiliaires	R0400				
Fonds propres éligibles et disponibles					
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	1 904 971	1 904 971		
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	1 904 971	1 904 971		
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	1 904 971	1 904 971		
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	1 904 971	1 904 971		
Capital de solvabilité requis	R0580	1 092 028			
Minimum de capital requis	R0600	303 669			
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	1,74			
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	6,27			

S.23.01.01 - 02

Fonds propres

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	1 904 971
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	200 000
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	0
Réserve de réconciliation	R0760	1 704 971
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	55 110
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	55 110

S.25.01.21

Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	769 503		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	26 332		
Risque de souscription en vie	R0030	18 564	9 - Simplifications not used	9 - aucun
Risque de souscription en santé	R0040	82 943	9 - Simplifications not used	9 - aucun
Risque de souscription en non-vie	R0050	612 524	9 - Simplifications not used	9 - aucun
Diversification	R0060	-379 234		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	1 503		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	1 132 134		

Calcul du capital de solvabilité requis

		C0100
Risque opérationnel	R0130	58 687
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-98 794
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	1 092 028
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0
Capital de solvabilité requis	R0220	1 092 028
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0

oui / non

Approche concernant le taux d'imposition

		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	

LAC DT

Calcul de la capacité d'absorption de pertes des impôts différés

		C0130
LAC DT	R0640	-98 794
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	-98 794
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futurs	R0660	0
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	0
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	0
LAC DT maximale	R0690	-307 589

S.28.01.01 - 01

Minimum de capital requis (MCR) - Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		C0010
Résultat MCRNL	R0010	297 938

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	990	7 983
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	77 207	173 974
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040	0	0
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	1 009 225	349 481
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	100 759	559 643
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	0	0
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	286 068	302 552
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	227 109	82 621
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	0	0
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	20 328	79 932
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	8 754	134 263
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	98	163
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	0	0
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	0	0
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	0	0
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	0	0

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040
Résultat MCRL	R0200	5 731

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210	0	
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220	0	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	0	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	272 923	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		0

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	303 669
Capital de solvabilité requis	R0310	1 092 028
Plafond du MCR	R0320	491 412
Plancher du MCR	R0330	273 007
MCR combiné	R0340	303 669
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700
Minimum de capital requis	R0400	303 669

NOTRE RAISON D'ÊTRE. NOTRE RAISON D'AGIR



66 rue de Sotteville
76100 Rouen